

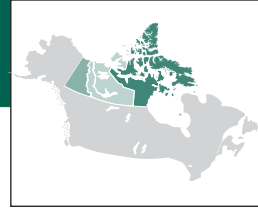
# Nouveaux parcs dans le Nord

Sommaire annuel des nouveaux projets de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord du Canada.

Mars 2002

[www.newparksnorth.org/index\\_f.htm](http://www.newparksnorth.org/index_f.htm)

Bulletin n° 11



## Introduction

Le présent bulletin annuel dresse un bref rapport de la situation sur les projets d'établissement et d'aménagement de nouveaux parcs et d'aires du patrimoine associées, de même que sur d'autres projets de conservation dans le Nord canadien. Les revendications territoriales des Autochtones restent un facteur essentiel à l'établissement de parcs et d'autres aires protégées.

L'Accord-cadre définitif (1993) avec les Premières nations du Yukon a quant à lui abouti à la signature de huit ententes définitives avec des Premières nations. Il s'agit des Premières nations de Champagne et

d'Aishihik; de celle des Gwich'in Vuntut; de celle des Nacho Nyak Dun; du Conseil des Tlingit de Teslin; de celle des Little Salmon-Carmacks; de celle des Selkirk et de celle des Tr'ondëk Hwëch'in. La huitième Première nation, celle des Ta'An Kwäch'an, a conclu son entente de revendication territoriale le 13 janvier 2002, 100 ans après le jour où le chef Jim Boss a revendiqué un territoire pour son peuple. Il reste six autres ententes à négocier avec autant de Premières nations. L'établissement d'un réseau de parcs territoriaux au Yukon et la Stratégie à l'endroit des aires

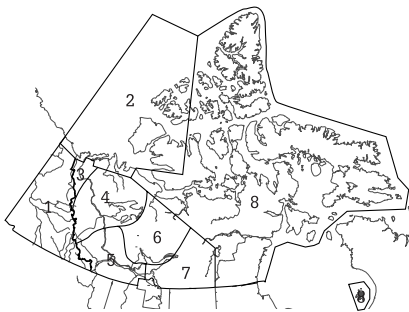
protégées du Yukon doivent respecter la démarche des revendications territoriales ou s'inscrire dans l'esprit de ces revendications.

Dans la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit, environ 18% des terres est conservé par les parcs nationaux et géré en collaboration entre Parcs Canada et les agences créées en vertu de la *Convention définitive des Inuvialuit (1984)* ou selon une autre entente avec les Inuvialuit.

L'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (1992) et l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1993)

### Régions visées par les revendications territoriales au Yukon, dans les T. N.-O. et au Nunavut

Consultation rapide	Page
1. Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon .....	4
2. Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit .....	8
3. Région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in ..	10
4. Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu ....	12
Régions du Mackenzie-Sud visées par les revendications des Dénés et des Métis .....	12
5. Deh Cho .....	11
6. North Slave (Traité numéro 11)*	
7. South Slave (Traité numéro 8)*	
8. Région visée par le règlement de la revendication du Nunavut ....	23



\* Certaines régions visées par le règlement des revendications territoriales se chevauchent.

### Points importants Page

La Première nation des Ta'An Kwäch'an signe une entente de revendication territoriale .....	1
Le gouvernement du Yukon approuve la Loi sur les parcs et la désignation foncière .....	6
Aire d'intérêt établie en vertu de la SAP .....	7
À surveiller en juin 2002 : l'exposition « Lessons from the Land » .....	22
Entente cadre ERAI pour les parcs territoriaux du Nunavut .....	26
Le Nunavut se relie au Sentier transcanadien .....	27/29
Publications intéressantes .....	29

---

## Introduction...

---

portent sur des questions de conservation des régions naturelles, de la faune et du patrimoine. Trois lieux historiques nationaux ont été désignés dans les limites des terres revendiquées.

L'Accord de principe sur la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale des Dogrib a été signé en janvier 2000. En mai 2001, le gouvernement et les Premières nations Deh Cho ont signé une entente-cadre et une entente sur les mesures provisoires de gestion. Ces ententes représentent des étapes importantes de la démarche des Deh Cho au

sujet de la négociation d'une entente définitive. Les Métis du South Slave travaillent actuellement avec le gouvernement pour conclure une entente de principe. Les revendications territoriales et les considérations relatives aux droits fonciers issus des traités de toutes les régions où les revendications ne sont pas encore réglées influenceront grandement sur le choix du moment auquel les propositions de conservation dans ces régions seront déposées.

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993) prévoit un processus pour

l'établissement de parcs nationaux, de parcs territoriaux et d'aires de conservation au Nunavut. Il faut conclure des ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits sur tous les parcs territoriaux existants et des plans directeurs pour tous les parcs et toutes les aires de conservation actuels.

Le document *Nouveaux parcs dans le Nord* est structuré par région visée par une revendication territoriale ou un règlement. Ces régions sont indiquées sur la carte se trouvant à la première page.

Judi Cozzetto, rédactrice

---

# Revendications territoriales des Autochtones

---

*Note de la rédaction : L'article qui suit contient des renseignements puisés à différentes sources gouvernementales. Il présente un bref exposé sur les revendications territoriales des Autochtones et il est destiné aux personnes qui ne sont pas très au fait de ces questions. Quelques modifications y ont été apportées cette année pour tenir compte des changements touchant principalement le parc national du Canada Wood Buffalo et la réserve de parc national du Canada Nahanni.*

## Aperçu général

Au Canada, les concepts de common law de droit ancestral et de titre ancestral sont reconnus par les tribunaux. Les droits ancestraux actuels des peuples autochtones sont eux aussi reconnus et confirmés au paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La politique du gouvernement fédéral sur les revendications territoriales a évolué en fonction des décisions des tribunaux. Le premier énoncé de politique de ce domaine a été proposé en 1973 à la suite d'une

décision de la Cour suprême du Canada, la décision *Calder*, qui reconnaît l'existence du titre ancestral en droit canadien. Afin de préciser certaines incertitudes créées par la décision, le gouvernement fédéral annonça alors son intention de négocier des règlements de revendication territoriale. Au fur et à mesure de l'évolution de la politique, ces revendications furent classées en deux catégories :

- les revendications globales – fondées sur des droits et des titres ancestraux permanents n'ayant fait l'objet d'aucun traité ni d'aucun autre instrument légal; et
- les revendications particulières – découlant du présumé non-respect de traités signés avec les Indiens ou d'autres obligations légales, ou de la mauvaise administration des terres et des autres biens prévus en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou d'ententes officielles.

Ces dernières années ont vu naître une troisième catégorie de revendication territoriale, laquelle

visait à régler des griefs formulés par des Autochtones qui, tout en s'inscrivant dans l'esprit des politiques sur les revendications globales et particulières, ne répondent pas à de rigoureux critères d'acceptation.

## Revendications globales

La négociation des revendications globales vise principalement à conclure des ententes avec les peuples autochtones pour résoudre les ambiguïtés de nature juridique associées au concept des droits ancestraux en common law. L'objectif est de négocier des traités modernes qui, en plus de définir clairement et de manière durable les droits sur les terres et les ressources, précisent à l'intention des gouvernements et des tiers les droits et les avantages des Autochtones, en les codifiant dans des ententes de règlements protégées par la Constitution.

Les ententes globales de règlement de revendications territoriales précisent un large éventail de droits et d'avantages

---

accordés aux groupes visés. Il peut s'agir de titres de pleine propriété de certaines terres, de droits de chasse garantis, de participation à la gestion des terres et des ressources à l'échelle de la région visée par l'entente, de compensations financières, du partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et de mesures pour stimuler le développement économique.

Lorsqu'un parc national est créé dans une région visée par un règlement de revendication territoriale, le groupe visé par ce règlement peut continuer à exercer ses activités traditionnelles de chasse et de pêche à l'intérieur des limites de l'aire protégée. Le groupe visé peut également mettre sur pied un conseil de gestion, formé de représentants de la collectivité autochtone et du gouvernement, pour conseiller la ministre sur la gestion du parc national. En dernier lieu, l'entente conclue par suite d'un règlement d'une revendication territoriale décrit les possibilités de développement économique dont le groupe pourra tirer avantage par suite de la création d'un parc national. Il peut s'agir de possibilités d'emploi ou de contrats.

En décembre 1986, après une longue série de consultations auprès de groupes autochtones, le gouvernement fédéral annonça des changements importants à sa politique relative aux revendications territoriales. Les principaux changements portent sur l'élaboration de solutions de rechange à l'extinction générale des droits ancestraux; l'ajout de droits d'exploitation de la faune marine dans les ententes de règlement; le partage des recettes générées par l'exploitation des ressources; et la participation des Autochtones aux décisions touchant l'environnement. Outre la négociation de plans de mise en œuvre à inclure dans les ententes définitives, la politique de 1986 prévoyait également

l'établissement de mesures provisoires visant à protéger les intérêts des Autochtones pendant les négociations.

En 1997, la décision *Delgamuukw* de la Cour suprême a provoqué des appels de la part des collectivités autochtones qui demandaient à ce qu'on réexamine la politique relative aux revendications globales. Il s'agit de la première décision de la Cour suprême du Canada traitant en profondeur de la question du droit ancestral.

La question d'autonomie gouvernementale peut se négocier parallèlement aux revendications territoriales globales ou en même temps que celles-ci. Le gouvernement fédéral est prêt à envisager une protection constitutionnelle de certains aspects de l'autonomie gouvernementale lorsque les parties sont d'accord. L'autonomie gouvernementale doit se négocier conformément à la politique adoptée en 1995 dans le *Cadre pour l'application du droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale*.

#### **Revendications particulières et droits fonciers issus de traités**

Les revendications particulières portent sur le respect des traités et sur l'administration des terres comprises à l'intérieur des réserves indiennes, des fonds de bandes et d'autres biens par le gouvernement fédéral. En ce qui a trait aux revendications particulières, l'objectif principal du gouvernement est de s'acquitter de ses obligations de nature juridique envers les Premières nations.

Les droits fonciers issus de traités forment une vaste catégorie de droits se rapportant principalement à un groupe de traités conclus avec les Premières nations, pour la plupart dans les provinces des Prairies. Ces Premières nations n'ont pas toutes reçu les terres qui leur avaient été promises. Les revendications des

Premières nations concernant ces droits non satisfaits sont appelées « revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités » et font l'objet de négociations distinctes des autres revendications particulières.

#### **Autres revendications**

Le gouvernement est sur le point de conclure ou est en train de négocier des ententes sur un certain nombre d'autres griefs des Autochtones, lesquels sont parfois appelés « revendication du troisième type ». Ces griefs peuvent s'inscrire dans le cadre des politiques de revendications globales et particulières, mais ils ne respectent pas de rigoureux critères d'acceptation.

#### **Deh Cho**

Après l'échec de *l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* en 1990, les Premières nations Deh Cho (PNDC) ont demandé la création d'un territoire Deh Cho et leur propre processus de négociation avec la Couronne. Les négociations de 2000 ont donné lieu à une ébauche d'entente cadre et à une ébauche d'entente sur des mesures conservatoires. L'entente cadre définit la portée, le processus, les sujets à aborder et les paramètres dont il faut tenir compte pour la négociation d'un accord de principe et d'un accord définitif. L'entente sur les mesures conservatoires prévoit la participation des PNDC au régime de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie; un processus de planification régional de l'utilisation du sol qui favorisera l'exploitation des ressources; un accord de gestion provisoire concernant la réserve de parc national du Canada Nahanni; et enfin, une entente provisoire de mise de côté des terres et la négociation d'une entente sur l'exploitation des ressources. Les PNDC et Parcs Canada ont formé la

---

Nahʔa, Dehé Consensus Team, composée de six personnes, soit trois personnes nommées par Deh Cho et trois par Parcs Canada. L'équipe étudie à l'heure actuelle l'Énoncé d'intégrité écologique et le Plan directeur de la réserve de parc national du Canada Nahanni. Lorsque cette étude sera terminée, l'équipe pourrait formuler des recommandations à la table principale des négociations avec les Deh Cho au sujet des accords de gestion provisoires applicables à la réserve de parc national du Canada Nahanni.

#### **Métis du South Slave**

L'une des propositions qui fait actuellement l'objet de négociations concerne les Métis de la région du South Slave dans les T. N.-O. Lorsque l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* a été rejetée par les peuples autochtones en 1990, le gouvernement fédéral a décidé de procéder à des revendications

régionales dans la vallée du Mackenzie. Toutefois, dans le district de South Slave, les Premières nations des Dénés ont d'abord cherché à faire respecter les dispositions des Traités n<sup>os</sup> 8 et 11. Cela a laissé certains Métis de cette région sans outils pour faire valoir leurs sujets de préoccupation. On a signé un accord-cadre en août 1996, lequel décrit des négociations en deux étapes – les questions qui touchent le sol et les ressources et, après la signature d'un accord de principe, la négociation de questions touchant l'autonomie gouvernementale. Cet accord comprendra probablement un chapitre portant sur le parc national du Canada Wood Buffalo.

#### **Traité n° 8 d'Akaiitcho**

Durant l'année 2000, le gouvernement du Canada et les quelque 2 000 Dénés du Traité n° 8 d'Akaiitcho ont entamé des négociations. Ces Dénés revendiquent l'utilisation

traditionnelle de terres s'étendant principalement au sud et à l'est du Grand lac des Esclaves et jusqu'à la frontière avec le Nunavut au nord-est.

#### **Traité n° 11 des Dogrib**

En 2001, le Conseil de la nation Dogrib du Traité n° 11 et les gouvernements du Canada et des T. N.-O. ont signé un accord de principe relatif aux négociations sur les terres et l'autonomie gouvernementale. Cet accord n'est pas un contrat obligatoire, mais il ouvre la voie à l'entente finale qui est sur le point d'être conclue. L'accord de principe confirme que des terres d'une superficie d'environ 39 000 km<sup>2</sup>, ressources du sous-sol comprises, seront délimitées pour devenir la propriété de la Première nation des Dogrib et qu'un gouvernement dogrib aura le droit de légiférer principalement sur les terres et les citoyens dogrib.

---

## **Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon**

---

### **Gouvernement du Yukon – Commerce et Tourisme – Direction du patrimoine**

---

#### **Lieu historique de Fort Selkirk**

Conformément au Plan directeur signé en 2000, le lieu historique Fort Selkirk se trouve en régime de cogestion entre ses deux copropriétaires, la Première nation de Selkirk et le gouvernement du Yukon. En 2001, de nouvelles expositions ont été mises en place dans deux centres d'interprétation. Le centre principal, connu sous le nom de maison Stone, a été construit en 1935 par Charlie Stone, alors télégraphiste pour le gouvernement. La maison Stone sert de point de réception pour guider

les visiteurs du site. Le deuxième centre est logé dans la maison reconstruite de Big Jonathan, érigée au départ par la Troupe de campagne du Yukon pour servir de caserne en 1898. Cette maison a ensuite servi de résidence à un ancien chef de la nation de Selkirk. Les expositions présentées portaient sur le patrimoine de cette Première nation. Les deux centres d'interprétation sont situés à un peu plus d'un kilomètre l'un de l'autre et balisent les extrémités de ce site linéaire, d'une longueur d'un kilomètre et situé sur les berges du fleuve Yukon. Plus de 40 structures s'y tiennent toujours debout, de même que plusieurs cimetières, le tout correspondant à une période allant de 1892 aux années 1950, soit

jusqu'à la fin de l'ère du bateau à roue arrière du fleuve Yukon. Les preuves archéologiques indiquent que l'occupation et l'utilisation humaines remontent à aussi longtemps que 7 000 ans pour ce qui est du lieu historique et à 11 300 ans pour la région.

Parmi les autres travaux effectués à Fort Selkirk, mentionnons la reconstruction de clôtures, de fenêtres et de portes, ainsi que l'installation d'un système électrique utilisant une génératrice actionnée par l'eau et l'énergie solaire dans la zone de campement et à la maison Stone. Fort Selkirk sera l'objet d'un nouveau site Web du Musée virtuel du Canada qui sera lancé en juin 2002 (voir aussi l'article à la page 6).

### **Lieu historique de Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine**

Ce site comprend trois centres historiques adjacents à l'embouchure de la rivière Forty Mile : le lotissement urbain de Forty Mile situé sur la berge sud, l'ancien poste de traite de la Compagnie de transport et de commerce nord-américain Fort Cudahy et le premier poste de la police montée du Nord-Ouest, qui se trouvent sur la berge nord. En 2001, les travaux de fouilles archéologiques, de cartographie et de débroussaillage se sont poursuivis à Forty Mile, afin de déterminer avec précision l'ampleur et la nature de ses ressources patrimoniales. Seuls quelques-uns de l'ensemble de plus de 100 bâtiments datant de la ruée vers l'or du Klondike sont toujours debout.

Le site est une copropriété des Tr'ondëk Hwëch'in et du gouvernement du Yukon. Il sera cogéré dans le cadre d'un plan directeur conjoint. Un comité chargé du plan directeur de ce site a été établi et comprend trois personnes nommées par chacun des gouvernements. Afin d'obtenir des commentaires sur le plan directeur, des consultations publiques auront lieu en 2002. Les fouilles archéologiques et le débroussaillages se poursuivent sur le site, en plus de travaux de stabilisation des bâtiments.

### **Panneaux d'interprétation du patrimoine destinés aux corridors routiers**

Les plans portant sur des panneaux d'interprétation pour le segment ouest de la route de l'Alaska et pour la route Haines sont terminés. Le plan du segment ouest de la route de l'Alaska porte sur une zone allant de Whitehorse à la frontière de l'Alaska, près de Beaver Creek, alors que le plan de la route Haines vise une zone se trouvant entre l'intersection de la route Haines et de la frontière de l'Alaska, près du col Chilkat. Ces plans ont

été élaborés en consultation entre l'Agence Parc Canada et les Premières nations de Champagne et d'Aishihik, de Kluane, de White River, des Ta'An Kwäch'an et de Kwanlin Dun. L'élaboration de plans de panneaux d'interprétation pour tous les corridors routiers importants du Yukon est désormais terminée. Ces plans décrivent les structures thématiques et les motifs conceptuels des panneaux d'interprétation qui seront situés dans des haltes routières le long des routes et précisent les installations d'emplacement et d'infrastructure nécessaires pour ce qui est des aspects pratiques et sécuritaires. Les panneaux d'interprétation ont pour but d'informer les voyageurs sur le patrimoine naturel et culturel du Yukon et de les inciter à en faire une découverte plus poussée. Le premier plan d'une série de plans de

panneaux d'interprétation destinés aux cours d'eau sera élaboré en 2002 et portera sur le fleuve Yukon.

### **Lieux historiques de la maison Rampart et de la maison Lapierre**

Ces deux lieux historiques sont des copropriétés de la Première nation Gwitch'in Vuntut (PNGV) et du gouvernement du Yukon, qui les gèrent en collaboration, conformément à l'*Entente définitive des Gwitch'in Vuntut*. Après avoir été l'objet de vastes consultations, le Plan directeur pour les deux sites a été accepté par les deux gouvernements, à l'occasion d'une cérémonie de signature se déroulant à la maison Rampart en juillet 2001.

Les travaux entrepris à la maison Rampart au cours des deux derniers étés ont consisté à démanteler et à reconstruire un magasin en rondins d'un étage et demi. Une équipe

### **Comité international pour le patrimoine historique polaire**

Le Comité international pour le patrimoine historique polaire (CIPHP) du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) a été formé en l'an 2000 dans le but de promouvoir la collaboration internationale dans tous les aspects de la protection et de la conservation touchant le patrimoine non autochtone de l'Arctique et de l'Antarctique. L'ICOMOS est un organisme qui représente 75 comités nationaux qui se consacrent à l'amélioration de la conservation, de la protection, de la remise en valeur et de l'amélioration des monuments, des groupes d'édifices et des sites. Le patrimoine laissé par les visiteurs ne constitue qu'un aspect du patrimoine nordique, mais sa portée dépasse grandement les frontières nationales et le cercle polaire, car il se retrouve dans les deux hémisphères. Le CIPHP compte en ce moment des membres qui représentent des

comités nationaux de l'Australie, du Canada, de la France, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Russie, de l'Afrique du Sud, de la Suède, du Royaume-Uni et des États-Unis. La première réunion du CIPHP a eu lieu en mai 2001 au Scott Polar Research Institute de l'Université Cambridge, à Cambridge au Royaume-Uni. On y a approuvé les statuts et les plans de travail. Le site Web du CIPHP ([www.polarheritage.com](http://www.polarheritage.com)) contient une base de données de spécialistes du patrimoine polaire, dont des historiens, des archéologues, des architectes, des ingénieurs, des technologues, des conservateurs, des planificateurs, des analystes de politiques et des gestionnaires. Les personnes intéressées à se joindre à l'ICOMOS Canada et à devenir membre d'un comité parallèle sur le patrimoine polaire canadien peuvent envoyer un message à [doug.olynyk@gov.yk.ca](mailto:doug.olynyk@gov.yk.ca)

formée au travail d'équarrissage de billes de bois a utilisé de grosses haches pour façonner des rondins secs et écorcés qui remplaçaient ou solidifiaient les composants pourris ou endommagés de l'édifice. Les rondins ont été équarris et assemblés avec des tenons mortaisés selon la technique classique de la Baie d'Hudson, appelée *pièce sur pièce*. Chaque rondin de remplacement ou de raccordement devait reproduire avec exactitude le rondin original, afin que le large toit à poutres puisse être remis en place sur les murs restaurés. Des travaux de même nature se poursuivront durant les dix prochaines années, lors de la stabilisation et de la restauration des édifices restants.

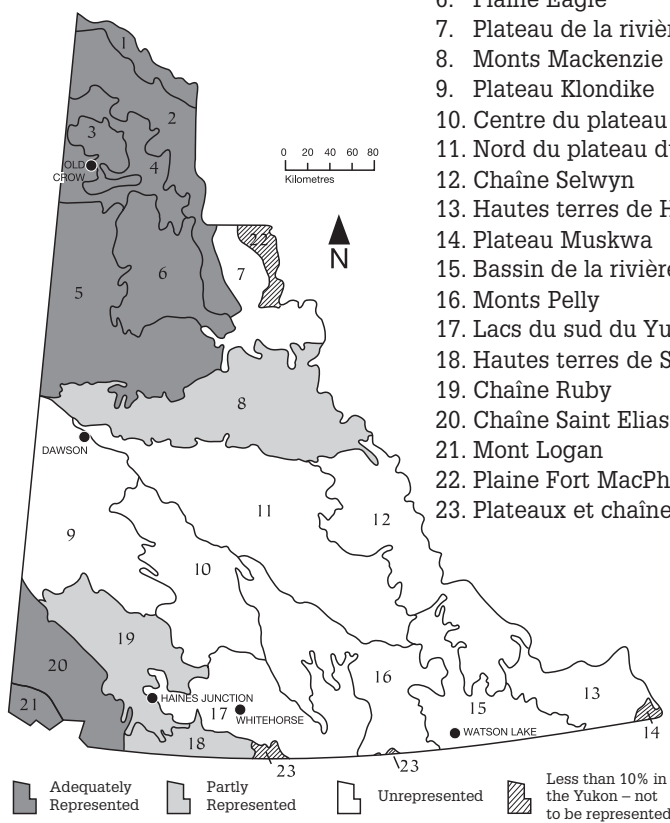
Comme le stipulait le Plan directeur, les travaux archéologiques effectués sur le site de la maison Lapierre en 2001 comprenaient l'établissement des limites spatiales du site, la datation de l'utilisation des édifices individuels, le repérage et l'évaluation de toute tombe associée au site et une tentative de repérage d'un village Gwich'in présumé avoir existé dans la région. Ces travaux ont été menés à bien avec l'aide de membres de l'équipe des PNGV.

L'étude sur l'histoire orale des terres traditionnelles des Gwich'in Vuntut, subventionnée durant les trois dernières années par la Direction, procurera du matériel de recherche et d'interprétation supplémentaire pour les deux sites.

### Sites Web sur le patrimoine du Yukon

En 2002, le patrimoine du Yukon sera présenté dans cinq sites Web parrainés par le Musée virtuel du Canada. Pour voir les expositions « La ruée vers l'or vue par les photographes du Yukon (1897-1900) » et « Explorez l'île Herschel Island! », ou visiter le Centre d'interprétation de la Béringie, allez au [www.virtualmuseum.ca](http://www.virtualmuseum.ca).

### Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon



1. Plaine côtière du Yukon
2. Monts British-Richardson
3. Plaines Old Crow
4. Bassin de la rivière Old Crow
5. Nord des monts Ogilvie
6. Plaine Eagle
7. Plateau de la rivière Peel
8. Monts Mackenzie
9. Plateau Klondike
10. Centre du plateau du Yukon
11. Nord du plateau du Yukon
12. Chaîne Selwyn
13. Hautes terres de Hyland
14. Plateau Muskwa
15. Bassin de la rivière Liard
16. Monts Pelly
17. Lacs du sud du Yukon
18. Hautes terres de Stikine-Yukon
19. Chaîne Ruby
20. Chaîne Saint Elias
21. Mont Logan
22. Plaine Fort MacPherson
23. Plateaux et chaînes boréales

Surveillez le lancement de deux nouvelles expositions virtuelles sur le lieu historique de Fort Selkirk et sur Isaac Stringer, que l'on appelait « l'évêque qui mangeait ses bottes », dès le 13 juin 2002.

Pour plus de renseignements sur les programmes de la Direction du patrimoine du Yukon, ses activités et ses publications, visitez le site [www.yukonheritage.com](http://www.yukonheritage.com)

### Ministère de l'Environnement – Direction des parcs et des aires protégées

#### Loi sur les parcs et la désignation foncière du Yukon

Une nouvelle loi portant sur tous

les parcs territoriaux du Yukon est entrée en vigueur au début de 2002. La *Loi sur les parcs et la désignation foncière* remplace la *Loi sur les parcs*, laquelle avait été élaborée durant les années 1970, tout d'abord pour gérer de petits terrains de camping.

Cette loi donne au gouvernement du Yukon le droit d'établir et de gérer des parcs créés en vertu des ententes finales avec les Premières nations du Yukon et de la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon. La *Loi* permet également de mettre à jour les démarches administratives et les dispositions d'exécution en rapport avec la pratique moderne et la jurisprudence récente.

---

### **Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon**

Le principal objectif de la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon (SAP) est de protéger une partie représentative de chacune des écorégions du Yukon qui n'est pas représentée. Après un examen approfondi effectué par un comité consultatif public, de même qu'une consultation auprès du public et des parties intéressées, la SAP est mise en œuvre selon la nouvelle directive du gouvernement.

L'« aire d'intérêt » de l'écorégion de la plaine Eagle du centre-nord du Yukon a été annoncée en janvier 2002. Les écorégions qui ne sont pas convenablement représentées se verront attribuer une « aire d'intérêt » désignée d'ici avril 2003. Les trois écorégions dont moins de 10% de la superficie se trouve au Yukon ne seront pas représentées.

Chaque « aire d'intérêt » est identifiée par un groupe de travail technique, formé de représentants territoriaux et fédéraux et approuvé par le Conseil des ministres du Yukon. Sous la direction d'une équipe de planification représentant de manière équitable les Premières nations, le gouvernement du Yukon et le public, on effectué ensuite des études plus approfondies et on organisé des consultations publiques. L'équipe de planification recommande par la suite les limites finales de l'aire protégée se trouvant à l'intérieur de l'« aire d'intérêt » au Conseil des ministres.

Chaque « aire d'intérêt » est choisie afin de représenter une écorégion tout en évitant, dans la mesure du possible, les droits de tiers, les aires dotées d'un fort potentiel d'exploitation pour l'industrie et les corridors d'accès essentiels. Aucun nouveau développement industriel n'est permis dans l'aire protégée. Lorsqu'on annonce l'établissement d'une « aire d'intérêt » dans une écorégion, l'industrie sait alors que

la portion restante est ouverte à une exploitation possible.

Certaines des aires protégées établies en vertu des ententes finales avec les Premières nations du Yukon peuvent faire partie de la représentation d'une écorégion.

Les principes de la SAP ont été enchâssés dans la *Loi sur les parcs et la désignation foncière* qui est entrée en vigueur au début de 2002. Les règlements, la politique et les procédures sont actuellement en cours d'élaboration.

### **Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon – Plaine Eagle**

En vertu de la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon, les ministères des Ressources renouvelables et du Développement économique ont annoncé en janvier 2002 l'établissement d'une « aire d'intérêt » dans l'écorégion de la plaine Eagle, située dans le centre-nord du Yukon (voir aussi l'article précédent).

Cette écorégion est située le long du cercle polaire, où les températures varient de -60°C à 30°C. Son terrain légèrement vallonné et doté de sols marécageux a une flore principalement constituée d'épinettes noires, d'une toundra d'épinettes noires parsemée de touffes de gazon sur les pentes de moindre élévation, d'une toundra d'arbustes dans les aires à plus grande élévation et d'une toundra parsemée de touffes de gazon sur les surfaces planes et en pente. Les grands incendies typiques de la région donnent lieu à une végétation de bouleaux blancs. Étant donné qu'une grande portion de la région a échappé à la glaciation de la dernière époque glaciaire, celle-ci offre d'excellentes possibilités, durant l'été, d'étude de l'inhabituel « assemblage floral de la Béringie », qui consiste en un vaste ensemble de boisés et de végétaux de la toundra.

La région a une superficie de 2 422 km<sup>2</sup> et représente une proportion importante du bassin de drainage de la rivière Eagle, des portions de la rivière Eagle où croît une forêt riveraine ancienne inhabituelle, constituée d'épinettes blanches et de balsamiers, et de plusieurs petits lacs. Cette « aire d'intérêt » est l'habitat de sauvagine, d'aigles à tête blanche et de balbuzards pêcheurs, d'ours noirs et de grizzlis, de loups et de renards roux. Elle constitue également une importante route de migration de la harde de caribous des toundras de la Porcupine, dont le terrain de mise bas se trouve dans la Réserve faunique nationale de l'Arctique, en Alaska. Ces caribous peuvent également hiverner dans l'écorégion. La chasse au caribou le long de cette route de migration constitue une tradition ancestrale pour plusieurs Premières nations.

Dégagée durant toute l'année, la route de Dempster longe et franchit l'« aire d'intérêt » sur une distance de 60 km qui traverse le cercle polaire, un site d'interprétation populaire auprès des touristes. Combinée au Parc de conservation du milieu naturel Tombstone situé plus au sud, la nouvelle aire protégée augmente le potentiel touristique de la région de Dempster. Parmi les activités possibles, on peut envisager l'observation de la faune, la randonnée, le canotage et la pêche.

---

### **Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Yukon**

---

En 2001, le gouvernement du Yukon a terminé son examen de la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon (SAP). Il s'est engagé à aller de l'avant avec la SAP et à identifier des aires d'intérêt à protéger dans 13 écorégions d'ici avril 2003. Dans la même veine, le

---

gouvernement fédéral a annoncé son intention d'accélérer le processus de règlement des revendications territoriales. Pour contribuer à la réalisation de la SAP, on a créé des régions de gestion spéciale dans le cadre des revendications territoriales.

Les Commissions de planification de l'utilisation du sol (CPUS) de Vuntut et de Teslin ont été établies. La CPUS de Vuntut a travaillé sur un plan d'utilisation du sol du nord du Yukon; ses premières réunions de juin 2001 ont servi à recueillir de l'information et à définir les intérêts de la localité en matière d'utilisation des terres. En décembre 2001, la CPUS de Teslin a tenu sa première réunion. Étant donné son mandat d'étudier une vaste gamme de questions liées à l'utilisation du sol, l'identification des aires protégées est l'une des ses responsabilités importantes. L'aire visée par la planification de l'utilisation du sol de Teslin comprend l'écosystème complet de Wolf Lake, une région qui présente un intérêt considérable pour la conservation. La Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada (SPPSN) a passé trois étés à mener des expéditions de recherche dans cette région. La CPUS recevra des rapports sur ces expéditions, de

même que des données supplémentaires.

Le lac Squanga, renommé pour ses grands corégones endémiques, est également situé dans les territoires traditionnels des Tlingit de Teslin et des Tagish de Carcross. Afin de mieux comprendre cet écosystème, la SPPSN a organisé une expédition de recherche au lac Squanga, en collaboration avec les Premières nations, le gouvernement du Yukon et un expert-conseil des pêches de la région. Elle a ensuite compilé les données et les observations de cette recherche menée en 2000 et en a présenté les résultats dans un rapport publié en 2001.

Grâce à des travaux ayant identifié des aires d'un grand intérêt pour la conservation dans le sud-est du Yukon, la SPPSN-Yukon a effectué deux expéditions de recherche le long de la rivière Hyland et une excursion communautaire à la rivière Beaver. Les données recueillies sont en cours de compilation et serviront de guide à la planification de conservation visant ce bassin hydrographique. L'excursion communautaire a permis aux aînés, aux gens œuvrant dans le domaine de la conservation et aux personnes-ressources de voir et de connaître ce

très beau bassin hydrographique d'une grande importance écologique et culturelle.

Les démarches pour résoudre le problème de l'exploitation minière du Parc territorial Tombstone se poursuivent. En collaboration avec la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in et le gouvernement du Yukon, le ministre des Affaires indiennes et du Nord du Canada continue de chercher une solution à ce problème. Deux sociétés minières, Teck-Cominco Limited et Big Blackfoot Resources Ltd., ont renoncé à leurs concessions minières en échange d'une évaluation fédérale de mesures réparatoires relatives à d'autres biens miniers au Yukon.

La planification de la gestion d'importants parcs territoriaux et nationaux situés au Yukon est bien avancée. Les examens publics sur les ébauches de plan directeur du Parc territorial Tombstone et du Refuge écologique sont terminés. Ces plans ont été soumis à l'examen du Conseil de ministres territorial au début de 2002. Les plans directeurs de la Réserve de parc national Canada Kluane et du Parc national Vuntut ont subi leur examen public et seront modifiés en vue de leur approbation par le gouvernement fédéral.

---

## ***Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit***

---

***Gouvernement des T. N.-O. –  
Éducation, Culture et  
Formation –  
Centre du patrimoine  
septentrional du Prince de Galles***

### ***Techniques ancestrales***

Le Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles (CPSPG) collabore actuellement

avec les Inuvialuit et des organismes culturels inuvialuit à des projets visant à faire revivre les techniques ancestrales et à perfectionner les connaissances sur ce patrimoine.

Au printemps 2001, le personnel du CPSPG a participé à la construction de l'ossature en bois d'un « qajaq » (kayak) inuvialuit

traditionnel. Les artisans, Darrell Nasogaluak de Tuktoyaktuk et Don Gardner de Calgary, avaient déjà travaillé à des projets de même nature dans plusieurs localités de Beaufort-Delta, dans le cadre du Programme de développement social inuvialuit. Le projet actuel a bénéficié des connaissances et des techniques apprises lors des



---

projets antérieurs, de même que de nouvelles idées tirées de recherches plus récentes.

L'ossature a été construite dans un édifice exigu situé à Tuktoyaktuk, au cours d'une période de deux semaines extrêmement froides au mois de mars, sans que cela n'empêche de nombreux élèves et d'autres membres de la collectivité de passer pour jeter un coup d'œil et donner un coup de main.

L'ossature du qajaq est présentement exposée au CPSPG.

Le projet de reproduction de vêtements traditionnels inuvialuit a également commencé. Il donnera lieu à l'éventuelle confection de vêtements d'hiver traditionnels en peaux de caribou pour hommes, pour femmes et pour enfants, selon des exemples tirés des collections du Smithsonian Institute. Comme les dessins de ces vêtements ont pratiquement disparu des connaissances locales, l'objectif du projet est de remettre ces connaissances à l'honneur et de confectionner des vêtements fidèlement reproduits, afin de les mettre en exposition au CPSPG et dans des localités. À titre de coordonnatrice du projet, Elizabeth Drescher d'Inuvik s'est procuré des peaux et a retenu les services d'ainées qui superviseront la confection des vêtements, laquelle aura lieu après une visite d'étude au Smithsonian Institute au début de 2002.

Les documents produits dans le cadre des projets de construction du qajaq et de reproduction de vêtement en peaux de caribou seront mis à la disposition des écoles et du public par l'entremise du programme « Journeys of Nuligak », réalisé en collaboration entre le CPSPG et le Centre de ressources culturelles inuvialuit. « Journeys of Nuligak » constitue le deuxième module de la série de programmes éducatifs interactifs du CPSPG sur la culture et le

patrimoine autochtones nordiques offerts en ligne intitulée « Lessons From the Land ». On prévoit le lancement du premier module, intitulé « Le sentier Idaà », vers la fin juin 2002 (voir aussi l'article de la page 22).

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

*Charles D. Arnold*

*Directeur*

*Centre du patrimoine  
septentrional du Prince de  
Galles*

*C.P. 1320*

*Yellowknife (T. N.-O.) X1A 2L9*

*Tél. : (867) 873-7551*

*Télec. : (867) 873-0205*

*Courriel :*

*charles\_arnold@gov.nt.ca*

---

**Gouvernement du Yukon –  
Commerce, Tourisme et  
Culture –  
Direction du patrimoine**

---

**Parc territorial de l'île Herschel**

Un certain nombre de faits naturels menacent gravement les ressources patrimoniales de l'île Herschel (Qikiqtaruk). La station baleinière de Pauline Cove se trouve à peine au-dessus du niveau de la mer et est exposée aux effets de forces naturelles qui redessinent continuellement le littoral. Le magasin et l'entrepôt de la Northern Whaling and Trading Company (NW&TC) ont subi une érosion accrue de leurs fondations causée par l'action des vagues, en plus d'être gravement endommagés par de la glace de mer poussée par des vents de tempête. Les sacs de sable placés le long de l'édifice de la NW&TC du côté de la rive n'ont pratiquement pas arrêté l'érosion. En 2001, on a démantelé les murs et le toit de tôle d'une annexe, car ils s'étaient effondrés à cause de la glace de mer. Pour tenter de stabiliser la rive, on a laissé en place la structure du plancher. On

continue de surveiller la situation pour savoir si les indices laissés par les faits naturels des dernières saisons révèlent une tendance et une menace à long terme.

Les éléments sont également en train de ravager des stèles funéraires et des cercueils en bois. Au début de l'été, des écoulements de surface inondent d'eau et de sédiments l'une des aires. De plus, la fonte de la glace fait bouger les pentes orientées au Sud, ce qui expose des cercueils. On a demandé à un spécialiste des activités du pergélisol, Wayne Pollard de l'Université McGill, à un médecin du Yukon, Bryce Walt, de même qu'à des archéologues de la Direction et du Centre de ressources culturelles inuvialuit, d'aller sur place pour donner un avis scientifique sur la situation. Pour obtenir des conseils fondés sur le savoir traditionnel, on a fait appel à des membres du personnel des parcs inuvialuit et à des aînés. Une synthèse des observations, des avis et des solutions, destinée à l'Inuvialuit Regional Corporation, est en cours de préparation. Elle servira d'outil pour consulter la collectivité inuvialuit et élaborer une orientation sur la stratégie visant le traitement à réserver aux tombes. Cette stratégie doit permettre une approche pratique respectant à la fois la puissance des éléments naturels et l'inviolabilité du repos des morts.

Afin d'améliorer l'interprétation du mode de vie sur l'île avant sa découverte par Sir John Franklin en 1826, on prévoit reconstruire en 2002 la charpente d'une hutte de terre préeuropéenne. Le patrimoine de l'île Herschel est également présenté dans le site Web du Musée virtuel du Canada (voir aussi l'article à la page 6).

---

# Région visée par le règlement des revendications des Gwich'in

---



GWICH'IN TRIBAL COUNCIL

## **Fort McPherson et le projet de lieux historiques nationaux des Teet'it Gwich'in**

Fort McPherson a été désigné lieu historique national en 1975 et, en 1977, une plaque commémorative y a été érigée afin d'expliquer les raisons de sa désignation. Celle-ci ne fait toutefois aucune mention des Teet'it Gwich'in. Reconnaisant le problème, l'Institut social et culturel gwich'in est en train de préciser la désignation actuelle afin d'y incorporer la perspective des Teet'it Gwich'in sur le site, de concert avec le Comité directeur du lieu historique national de Fort McPherson, le tout en collaboration avec Parcs Canada et un étudiant diplômé de la University of Alberta. Le Comité tente également d'identifier d'autres sites éventuels à commémorer dans la région d'utilisation ancestrale des terres des Teet'it Gwich'in.

## **Projet de vêtements gwich'in**

Des couturières gwich'in d'Aklavik, d'Inuvik, de Fort McPherson, de Tsiigehtchic et de Yellowknife continuent de travailler à la reproduction de cinq exemplaires d'un habit d'homme traditionnel de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, confectionné en peaux de caribou. Les reproductions sont fondées sur un habit conservé à l'heure actuelle au Musée canadien des civilisations. Ce projet, qui a commencé en décembre 2000, se déroule en collaboration entre l'Institut social et culturel gwich'in, le Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles et le Musée canadien des civilisations. On prévoit terminer le projet en mars 2002. Les étapes du processus sont enregistrées en

prévision d'un documentaire vidéo sur le projet.

## **Projet de recherche biographique sur les aînés gwich'in – Phase II**

Grâce à une équipe composée d'un étudiant diplômé de la Trent University, de traducteurs et d'un étudiant occupant un emploi d'été, l'Institut social et culturel gwich'in (ISCG) poursuit la phase II du projet de recherche biographique sur les aînés gwich'in. Cet été, on a effectué des entrevues d'histoire orale auprès de 17 aînés des quatre collectivités gwich'in. En ce moment, on effectue la transcription des bandes audio, afin de pouvoir rédiger des notices biographiques du calendrier des aînés gwich'in de 2003, le second en son genre produit par l'ISCG. On rédigera également des biographies plus longues, en prévision d'éventuelles publications.

## **Projets sur la langue gwich'in**

Un camp d'été d'immersion gwich'in de deux semaines destiné aux élèves de Tsiigehtchic a eu lieu en juillet 2001 sur le fleuve Mackenzie. Le camp favorisait l'apprentissage de la langue gwich'in chez les élèves, tout en les faisant participer à des activités traditionnelles avec des aînés et des responsables de programmes linguistiques de l'Institut social et culturel gwich'in (ISCG). Grâce à une approche combinant des contes et des cours de grammaire, les élèves ont appris des rudiments de conversation et de vocabulaire utilisés dans des activités liées à la vie dans les terres.

De concert avec des aînés gwich'in et les responsables de programmes linguistiques de l'ISCG, un étudiant en linguistique de la

University of Victoria a commencé à établir une grammaire de la langue gwich'in qui, lorsqu'elle sera terminée, sera utilisée par les moniteurs linguistiques et les personnes souhaitant apprendre cette langue. On prévoit que ce travail se déroulera pendant quelques années et accompagnera le dictionnaire de gwich'in, en cours de réalisation.

## **Projet de toponymie gwich'in**

On procède actuellement à la saisie de plusieurs centaines de toponymes gwich'in, accompagnés de l'histoire orale qui leur est associée et de renseignements topographiques dans des bases de données électroniques et dans le Système d'information géographique (SIG). La création de ces bases de données et d'éléments patrimoniaux dans le SIG permettra à l'Institut social et culturel gwich'in (ISCG) de créer des cartes de la région visée par la revendication territoriale des Gwich'in arborant des toponymes gwich'in et d'élaborer des ressources didactiques destinées aux écoles et au public. Les toponymes constituent une partie très importante du patrimoine gwich'in et la création de ces bases de données donnera à l'ISCG la capacité d'étudier avec plus d'efficacité les demandes de permis d'utilisation du sol en rapport avec leurs répercussions possibles sur les ressources patrimoniales.

## **Camp scientifique gwich'in**

L'Institut social et culturel gwich'in a offert son sixième camp annuel sur les connaissances traditionnelles associées à la terre et la science occidentale en septembre 2001. Dix élèves d'écoles

secondaires d'Aklavik, de Fort McPherson, d'Inuvik et de Tsiigehtchic ont participé au Camp de guérison Tl'oondih, situé à 20 milles de Fort McPherson, sur la rivière Peel. Les élèves ont assisté à des cours donnés par des aînés et des gens qui œuvrent dans les domaines de la culture et du patrimoine, de la gestion des ressources renouvelables et des politiques. Ces professeurs ont traité d'une gamme de sujet, allant de l'utilisation traditionnelle des

plantes pour se nourrir et se soigner aux répercussions des débarcadères de traversiers à Tsiigehtchic et à Fort McPherson sur les milieux aquatiques, sans oublier la biologie halieutique. Les élèves ont également pu profiter de la présence des couturières qui participent au projet de reproduction de vêtements traditionnel en peaux de caribou.

#### **Projet de lieu historique national de Nagwichoonjik**

Parcs Canada et le Bureau du

Système d'information géographique gwich'in travaillent de concert à l'élaboration d'une carte numérique indiquant les toponymes et d'autres ressources de nature patrimoniale pertinentes à la désignation de ce site. La carte vise à mieux délimiter le site. Lorsque la délimitation sera établie et que l'Énoncé d'intégrité commémorative sera rédigé, il sera possible de négocier un plan directeur et une entente de partage des coûts.

## **Région de Deh Cho**

### **Gouvernement du Canada – Parcs Canada – Parcs nationaux**

#### **Réserve de parc national du Canada Nahanni**

Depuis plusieurs années, Parcs Canada a publiquement manifesté son intention d'étendre les limites de la réserve de parc national du Canada Nahanni. Durant les années 1980, trois aires candidates avaient été retenues dans ce but, plus précisément le Plateau Tlogotsho, le chaînon Ragged et une aire karstique située au nord du premier canyon. L'établissement complet du parc, de par son agrandissement au moyen de ces trois aires, permettra de mieux représenter la région naturelle des monts Mackenzie et de protéger l'intégrité écologique du parc.

La détermination définitive des limites du parc, de même que l'établissement de Nahanni à titre de parc national du Canada à part entière, se déroulera dans le cadre des négociations avec les Deh Cho – ce qui est l'équivalent de revendications territoriales pour les Dénés et les Métis de la région de Deh Cho.

En tant que participant aux négociations avec les Deh Cho, Parcs Canada a soumis de l'information sur les aires possédant une grande valeur de conservation situées près de la

réserve de parc national du Canada Nahanni en novembre 2001. Les données de Parcs Canada, combinées à d'autres renseignements présentés par d'autres ministères fédéraux et territoriaux, serviront à déterminer le déroulement éventuel des consultations publiques au sujet de la mise de côté provisoire de terres dans la région de Deh Cho, en attendant la conclusion de l'entente définitive avec les Premières nations du Deh Cho. Les consultations publiques auront probablement lieu au printemps 2002. La mise de côté provisoire des terres est prévue pour novembre 2002. Parcs Canada s'attend à ce que la plupart des aires dotées d'une grande valeur de conservation soient situées dans les terres protégées par la mise de côté provisoire.

#### **Environment Canada – Service canadien de la faune**

Les zones humides des alentours du lac Mills, lequel correspond à un élargissement du fleuve Mackenzie près de 40 km en aval de l'endroit où il débouche du Grand lac des Esclaves au confluent de la rivière Horn, sont d'importants habitats de halte de la sauvagine migratrice de la vallée du Mackenzie. Le Service canadien de la faune s'intéresse au lac Mills et à sa protection depuis plusieurs années. On a recueilli des

données qui indiquent l'importance de cette région pour les haltes printanière et automnale, de même que de nidification, pour la sauvagine et les oiseaux de rivage.

Fort Providence souhaite protéger le lac Mills depuis longtemps, tant pour des raisons liées à la subsistance qu'à la culture. En 2000, les dirigeants des Premières nations du Deh Cho et les collectivités de Fort Providence, Łı́ı́ı́ı́ Kúé (Fort Simpson), Jean Marie River et Pehdzéh Ki (Wrigley) ont officiellement approuvé l'intégration du projet de la protection de la zone du plateau Horn au projet du lac Mills. Dans le cadre de la Stratégie des zones protégées des T. N.-O., une région protégée unique (Edézhzhíe) sera établie (voir aussi les articles des pages 19 et 20). Les caractéristiques protégées de cette région unique en son genre comprennent, notamment :

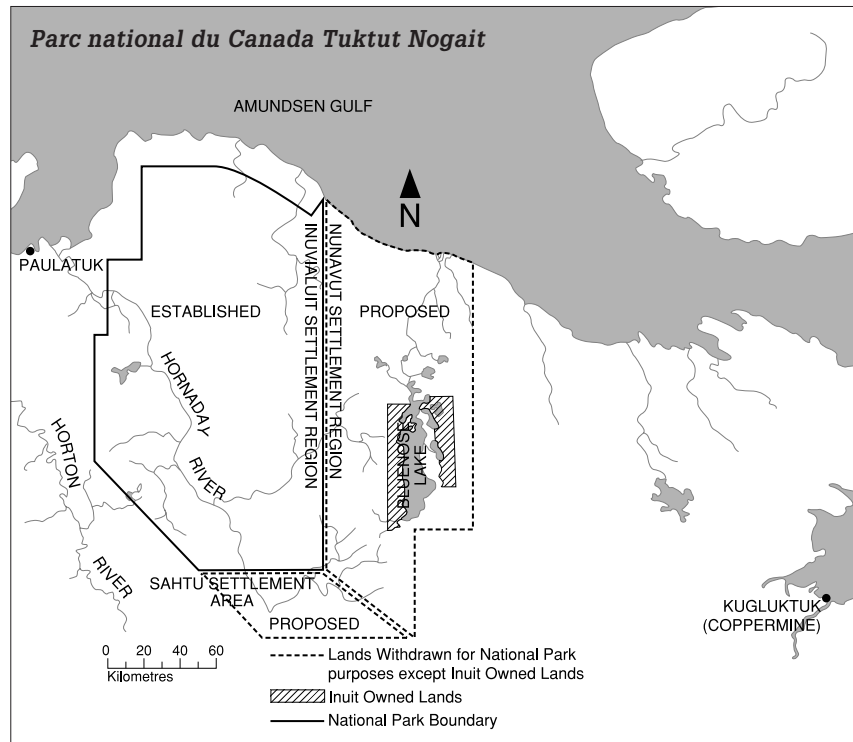
- un exemple représentatif de forêt boréale nordique (écorégion du plateau Horn) capable de faire subsister une population de caribous des bois, lesquels sont désormais considérés comme une espèce « menacée » par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada; et
- une zone humide boréale importante (lac Mills).

# Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu

## Gouvernement du Canada – Parcs Canada – Parcs nationaux

### Parc national du Canada Tuktut Nogait

Lorsque le Parc national du Canada Tuktut Nogait a été établi en 1998, après une entente conclue entre le gouvernement du Canada, les Inuvialuit et le gouvernement des T. N.-O., le travail n'était pas encore entièrement terminé. Des terres avaient été mises de côté dans deux autres aires, afin de représenter la région naturelle des collines de la toundra et pour garantir l'intégrité écologique du parc national. L'une de ces aires se trouve dans la région visée par le règlement de la revendication du Sahtu, immédiatement au sud du parc. En 2001, Parcs Canada a entamé des négociations avec la Déligne Land Corporation, au nom des Dénés et des Métis du Sahtu, afin de terminer la création du parc dans cette région. Les travaux



visant à ajouter une aire d'environ 1 850 km<sup>2</sup> à la superficie de 16 340 km<sup>2</sup> déjà délimitée ont fort

bien progressé et les diverses parties espèrent arriver à une entente durant l'année.

# Régions visées par les revendications des Dénés et des Métis (Mackenzie Sud)

## Gouvernement du Canada – Parcs Canada – Parcs nationaux

### Proposition de parc national du Bras-est-du-Grand-lac-des-Esclaves

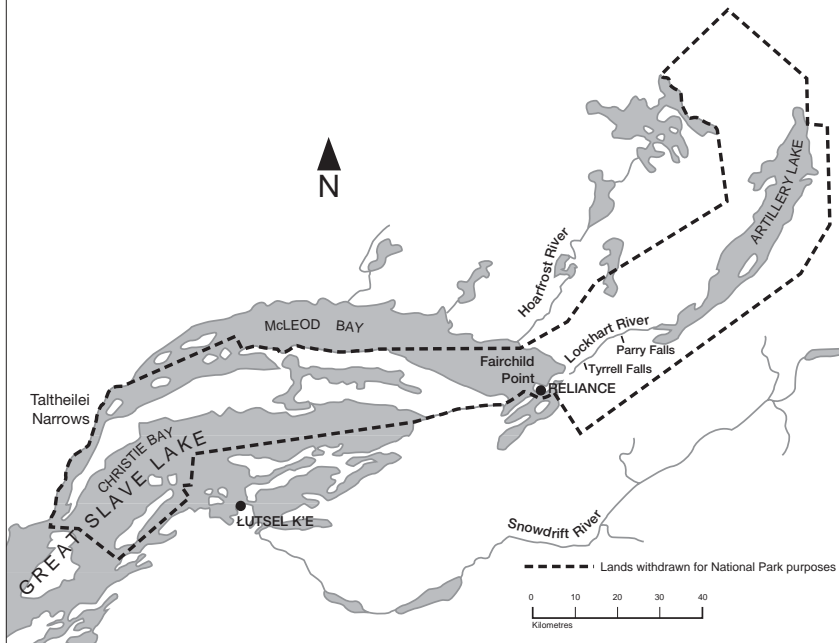
Près de trente ans après la mise de côté de terres dans la région du bras est du Grand lac des Esclaves et du lac Artillery, la collectivité de Łutsel K'e manifeste de nouveau de l'intérêt au sujet de la proposition de parc national. Tout changement

apporté au statut de cette proposition s'inscrit dans le contexte du Traité n° 8 d'Akaitcho, qui touche cette collectivité, de même que la Première nation Deninu Ku'e (établie à Fort Resolution) et les Dénés Yellowknives (établis à Detah et à Ndilo, près de Yellowknife). Le chef Archie Catholique a rappelé à tous les participants de la démarche de 1986 des gouvernements fédéral et territorial qu'aucune modification ne pourrait être apportée à cette proposition de parc sans l'appui de

la collectivité de Łutsel K'e.

En décembre 2001, le directeur général de Parcs Canada a participé à un atelier tenu au sein de la collectivité et durant lequel on a procédé à un franc échange d'idées. Lors de sa récapitulation à la fin de la journée, le chef Catholique a mentionné l'existence d'un consensus sur l'appui envers un parc national, tout en précisant le besoin de procéder à de plus amples consultations auprès des aînés. Le directeur général de Parcs Canada a

### Proposition de parc national du Bras-est-du-Grand-lac-des-Esclaves



déclaré que le mode de vie auquel les membres de la collectivité tiennent tant, notamment la trappe, la chasse et les activités traditionnelles et spirituelles, peut être respecté dans un parc national.

D'autres Premières nations et des Métis ont également affirmé leur intérêt au sujet de cette région. En attendant de préciser les intérêts de ces autres parties, il serait possible d'établir une réserve de parc national.

#### **Le camp Hay/Ejere K'elni Kue**

Avant l'établissement du parc national Wood Buffalo (PNWB) en 1922, le camp Hay était l'un des nombreux prés à foin privés situés le long des rivières Peace et des Esclaves. En 1925, le camp Hay devint le bureau central des opérations du parc. Pendant 70 années, ce camp a joué un rôle essentiel dans l'exploitation du parc. Son emplacement en faisait un lieu idéal pour l'aménagement de centre servant d'étable, de récolte des foin, d'entrepôt et d'habitations des gardes du parc qui étaient situées à l'intérieur du parc. Il s'agissait de

l'un des rares sites de parc national à avoir été associé à la conservation de la faune pendant plus d'un demi-siècle.

Toutes les activités, de la gestion des bisons à celles des incendies, en passant par les transports, les communications et l'expédition, sans oublier l'élevage expérimental et le jardinage, se déroulaient au camp Hay. À différents moments, on y entretenait des édifices administratifs, des habitations pour les gardes du parc, un corral, une tour de surveillance contre les incendies et un centre de recherche.

La gestion des bisons consistaient principalement en des patrouilles qui vérifiaient le nombre de têtes et la santé des animaux. De 1952 à 1967, des corrals et des abattoirs servaient à l'inoculation et au dépistage de maladies, de même qu'à la production commerciale de viande de bison. Cette production commerciale a pris fin en 1967.

Le camp Hay Camp a servi de base aux patrouilles contre les incendies, des années 1920 jusqu'au début des années 1990. Les premières patrouilles s'effectuaient

en bateau à vapeur ou en canot, le long des rivières des Esclaves et Peace. Quand un incendie était repéré, les chevaux et l'équipement de lutte contre les incendies devaient être envoyés par bateau à vapeur, puis transportés à l'intérieur des terres jusqu'à l'emplacement de l'incendie.

On engageait les gens selon leurs compétences relatives à la « brousse » et à la construction, de même que pour leur aptitude à transporter des biens en bateau à vapeur et en canot. Les premiers gardes du parc étaient des autochtones locaux et des anciens combattants de la Première Guerre mondiale. Ils vivaient au camp Hay avec leurs familles. Un garde se déplaçait en traîneau à chien ou à cheval et ses fonctions principales étaient de protéger les bisons des bois et de faire respecter les règlements en matière de chasse et de trappe.

Il s'agissait d'une vie isolée et solitaire, dont le quotidien exigeait beaucoup d'énergie. Les femmes étaient très occupées et leurs nombreuses tâches comprenaient la fabrication de savon, la lessive, le tricot, la confection des vêtements de la famille, le jardinage et la cueillette des baies, voire même la chasse au tétras et au lièvre afin de compléter les rations fournies. Elles faisaient aussi l'école, à la maison, aux jeunes enfants pendant que ceux-ci habitaient au camp Hay.

En 1989, la station d'incendie du camp Hay a été déménagée au lac Pine, afin de réduire le délai d'intervention contre les incendies dans le sud du parc. En 1999, tous les édifices du camp avaient été retirés, ne laissant que les corrals debouts.

Dans le cadre de l'Entente sur les droits fonciers reconnus par traité de la Première nation de Smith's Landing, le camp Hay a été sélectionné pour être exclu du PNWB et aménagé en réserve indienne en 1999. Une étude

---

environnementale de l'entente, entreprise par Parcs Canada, a conclu au besoin de documenter l'histoire du camp Hay depuis son origine à aujourd'hui. À l'été 2000, le personnel du parc a donc organisé un pique-nique invitant les gens qui ont travaillé et vécu au camp Hay dans le passé à se rencontrer, à échanger et à se remémorer le passé. L'archéologue du parc, des historiens et des spécialistes en relevés des richesses du patrimoine se trouvaient sur place pour consigner les anecdotes et des récits de ces personnes. Le tout a donné lieu à la publication intitulée *Hay Camp/Ejere K'elni Kue – A Social and Land-Use History 1922 - 2001*.

### **Parc national du Canada Wood Buffalo**

En avril 1997, la ministre de Patrimoine canadien avait accepté d'étudier la sélection de terres situées dans le Parc national Wood Buffalo, parce que les Premières nations de Salt River et de Smith's Landing avaient demandé à avoir des terres pour établir des réserves indiennes en vertu du Traité n° 8 d'Akaitcho, avant la création du parc national en 1922. Par la suite en décembre 1998, Parcs Canada a entamé des négociations sur la sélection de terres à l'intérieur du parc avec ces deux Premières nations, dans le cadre du règlement global de ces deux revendications territoriales.

L'entente avec la Première nation de Smith's Landing a été signée par la ministre de Patrimoine canadien le 20 mars 2000. Les terres visées par l'entente pour la création de réserves indiennes à l'intérieur du parc se trouvent au lac Pine, au camp Hay et à Fort Fitzgerald. La superficie totale de ces réserves s'élève à 9,73 km<sup>2</sup>.

La conclusion des négociations avec la Première nation de Salt River a nécessité plus de temps, mais celles-ci ont éventuellement abouti à une entente verbale le 18 décembre

2000. Une rencontre d'information publique a été organisée en collaboration avec Parc Canada le 20 mars 2001 à Fort Smith, collectivité hôte de la Première nation. L'entente a été paraphée par le gouvernement du Canada et la nation de Salt River à l'automne 2001, puis ratifiée par les membres de la bande en décembre 2001. On prévoit que la signature officielle de l'entente aura lieu en mars 2002.

La nation de Salt River a sélectionné quatre sites à l'intérieur du Parc national Wood Buffalo, près de la réserve de la nation de Smith's Landing au lac Pine, à la rivière Salt en face de l'aire de fréquentation diurne, le long de la route du lac Parson près de la tour de surveillance contre les incendies et à la rivière Little Buffalo, de chaque côté de la route 5. La superficie totale des terres sélectionnées s'élève à 13,65 km<sup>2</sup>.

### **Lieux historiques nationaux**

---

#### **Commémoration de François Beaulieu à Salt River**

François Beaulieu a été désigné comme personne d'importance historique nationale en mai 2000. Afin de déterminer l'emplacement approprié de la plaque commémorative visant à l'honorer, des consultations ont été menées auprès de l'Association locale des Métis de Fort Smith et du Conseil tribal des Métis de South Slave. Les descendants et des aînés se sont déplacés au site du homestead et de la sépulture de Beaulieu à l'été 2001. On effectue des recherches supplémentaires pour mieux décrire le homestead et le cimetière familial à Salt River (mission Saint-Isidore). En 2002-2003, on prévoit sélectionner l'emplacement de la plaque à Salt River, rédiger l'ébauche du texte de la plaque et tenir la cérémonie commémorative. On envisage également une collaboration avec le Centre culturel

métis, afin d'élaborer du matériel d'interprétation sur la vie extraordinaire de François Beaulieu et sur son rôle en tant que fondateur de la nation métisse du Nord.

#### **Lieu historique national des missions de Hay River (Katl odeeche)**

Le site des missions de Hay River a été désigné lieu historique national en 1992 :

*Étant donné leur étroite association avec une période capitale pour les relations entre les Dénés et les Eurocanadiens, l'ensemble du site des missions de Hay River, qui comprend l'église anglicane St. Peter, l'église catholique romaine de Sainte-Anne, un entrepôt en rondins et les cimetières des deux églises avec leurs nombreux espaces spirituels, revêt une signification nationale et architecturale.*

Ces deux missions sont situées dans la réserve des Dénés de Hay River, dans les T. N.-O., à l'extrémité du fleuve Mackenzie. Les missions catholique romaine et anglicane ont été établies le long de cette voie fluviale à l'intérieur des terres au début des années 1900, alors que la partie ouest des T. N.-O. s'ouvrait à l'influence eurocanadienne, au développement et à la colonisation. Parmi les quelque dix collectivités du district du Mackenzie, seul le site de Hay River a conservé ses deux premières églises.

En 1994, au terme d'une recherche de nature structurelle sur les ressources, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé que le site des missions de Hay River soit considéré comme prioritaire en matière d'intervention dans le cadre du Programme national de partage des frais.

À titre de mesure menant à une entente sur les coûts partagés, un atelier portant sur un énoncé d'intégrité commémorative (ÉIC) a été tenu en février 1999, en

collaboration avec la bande des Dénés de Hay River, Parcs Canada et des représentants des deux églises. L'ÉIC tient compte de l'ensemble du site, tout comme des ressources culturelles individuelles. Il détermine ensuite si celles-ci constituent des ressources culturelles de premier niveau ou de deuxième niveau. Le premier niveau indique une importance nationale; le deuxième niveau, tout en n'étant pas lié directement à l'importance

nationale, représente une valeur historique. En fonction des valeurs et des objectifs définis dans cet ÉIC, on a dressé un plan de conservation et de présentation. Ce plan précise l'entente de partage des coûts; il définit surtout les mesures de conservation des ressources de premier niveau et de diffusion de leur importance auprès du plus grand nombre de Canadiens qui soit. L'ÉIC et le plan de conservation et de présentation ont tous deux été

approuvés et ratifiés par la collectivité et Parcs Canada; ils comprennent des directives générales sur la gestion du site.

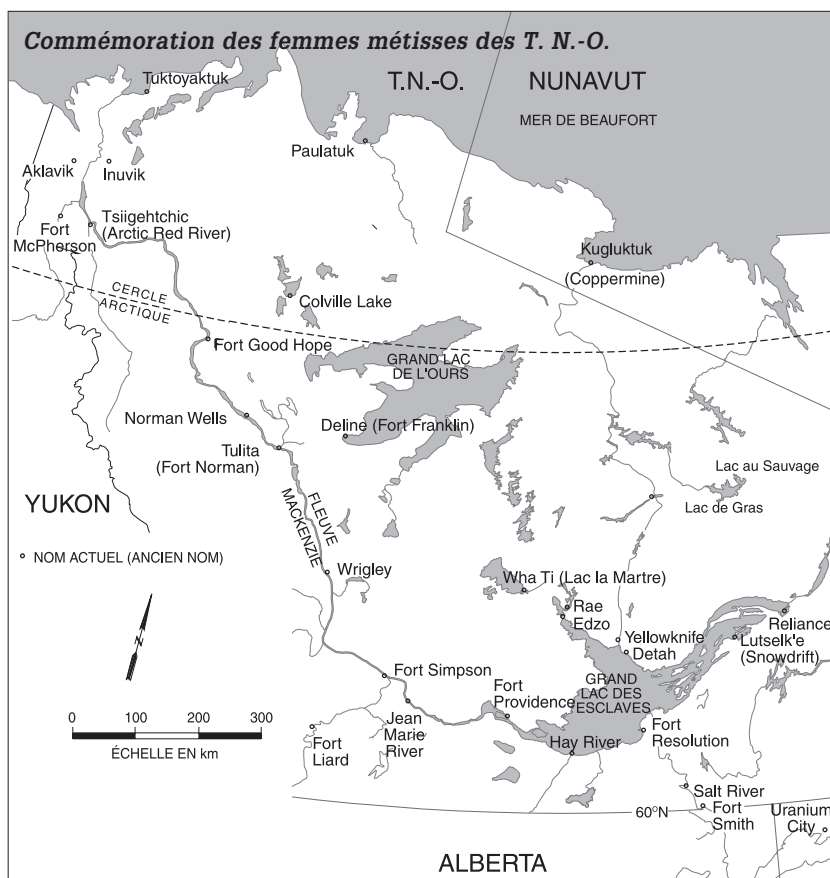
Parcs Canada est actuellement en train de négocier un accord de contribution auprès de la bande des Dénés de Hay River, dans le cadre du plan de conservation et de présentation qui a été approuvé. On prévoit tenir la cérémonie de dévoilement de la plaque en 2002.

## Projets englobant deux ou plusieurs régions visées par une revendication territoriale

### Gouvernement du Canada – Parcs Canada – Lieux historiques nationaux

#### Commémoration des femmes métisses des T. N.-O.

Ce projet de commémoration de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en est à sa deuxième année. Il s'agit d'un projet d'identification et de recensement de femmes métisses du Nord. Le travail effectué en 2001 avait consisté à effectuer des consultations auprès des associations locales métisses et des entrevues d'histoires orales, afin de repérer des Métisses du Nord « extraordinairement ordinaires ». Pour identifier des candidates possibles, on a pris en considération le critère d'un décès datant de 25 ans. On a fait des démarches pour identifier des femmes de chaque région, bien qu'il y ait encore des lacunes pour le delta. La recherche de documents et de photographies s'est également poursuivie, particulièrement dans les archives des Sœurs grises de Montréal, lesquelles contiennent d'importants renseignements sur les écoles et les hôpitaux de collectivités comme Fort Chipewyan, Fort Providence, Fort Resolution, Fort Simpson et Aklavik.



Les documents relatifs aux femmes métisses sont souvent éparpillés et contiennent des renseignements de nature plutôt contextuelle que spécifique. La « spéculation contrôlée » constitue alors un outil

de recherche essentiel et utile pour combler les vides des données historiques. Dans plusieurs cas, au lieu d'une femme en particulier, les contributions importantes à la société et à la culture métisses, de

# Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

## ■ Parcs, réserves de parcs et lieux historiques territoriaux

1. Blackstone
2. Sentier Canol/canyon Dodo
3. Canyon City
4. Sources de la rivière Coal
5. Réserve naturelle Fishing Branch
6. Fort Selkirk
7. Fort Smith Mission
8. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
9. Gwich'in
10. Île Herschel
11. Lac Hidden
12. Ijraliq
13. Katannilik
14. Kekerten
15. Kuklok
16. Lansing Post
17. Maison LaPierre
18. Mallikjuaq
19. Relais Montague
20. Station de télégraphie d'origine, Bureau de la scierie du Yukon (Dawson City)
21. Qaummaarvitt
22. Maison Rampart
23. Sentier patrimonial Ridge
24. Relais Robinson
25. Shāwshe
26. Parc territorial Sylvia-Grinnell
27. Parc de conservation du milieu naturel Tombstone
28. Twin Falls Gorge

## ◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parcs nationaux (RPN), sites nationaux (SN) et lieux nationaux historiques (LHN)

29. Arvia'juaq (LHN)
30. Aulavik (PN)
31. Auyuittuq (PN)
32. Lieu traditionnel de pêche de Déljine et vieux Fort Franklin (LHN)
33. Passage automnal des caribous (LHN)
34. Ivvavik (PN)
35. Kitigaryuit (LHN)
36. Klondike (LHN) – Dawson City
37. Kluane (PN)
38. Kluane (RPN)
39. Nagwichoonjik (LHN)
40. Nahanni (RPN)
41. Église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance (LHN)
42. Pingo (site canadien)
43. Quttinirpaaq (PN)
44. Sahyoue et Edacho (LHN)
45. Sirmilik (PN)
46. Tuktut Nogait (PN)
47. Vuntut (PN)
48. Wapusk (PN)
49. Wood Buffalo (PN)
50. Yukon (LHN) (S.S. Klondike)

## ☆ Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)

51. Delta de la rivière Anderson (ROM)
52. Île Banks – Refuge n° 1 (ROM)
53. Île Banks – Refuge n° 2 (ROM)
54. Île Bylot (ROM)
55. Cap Parry (ROM)
56. Dewey Soper (ROM)
57. Baie Est/Harry Gibbons (ROM)
58. Igalituuq (RNF) (proposition)
59. Île Kendall (ROM)
60. Rivière McConnell (ROM)
61. Nirjutiqavvik (RNF)
62. Polar Bear Pass (RNF)
63. Île Prince-Léopold (ROM)
64. Qaulluit et Akpait (RNF) (proposition)
65. Golfe Reine-Maud (ROM)
66. Île Seymour (ROM)

## \* Régions à l'étude

67. Île Akpatok
68. Île Digges
69. Plaine Eagle – « Aire d'intérêt »
70. Îles du bassin Foxe
71. Lac Mills/Edézhzié
72. Basses-Terres Rasmussen
73. Wolf Lake

## + Projets de parcs nationaux et lieux historiques nationaux

74. Bras Est du Grand lac des Esclaves
75. Nord de l'île Bathurst
76. Monts Torngat
77. Tuktut Nogait
78. Ukkusiksalik
79. Utkuhiksalik

## ★ Rivières et fleuves du patrimoine

80. Alsek
81. Arctic Red River
82. Bonnet Plume
83. Kazan
84. Soper
85. Nahanni-Sud
86. Tatshenshini
87. Thelon
88. Thirty Mile (fleuve Yukon)

## ▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux

89. Île Beechey
90. Lac Kusawa
91. Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin
92. Uvajuq

## ▲ Projets de rivières ou de fleuves du patrimoine

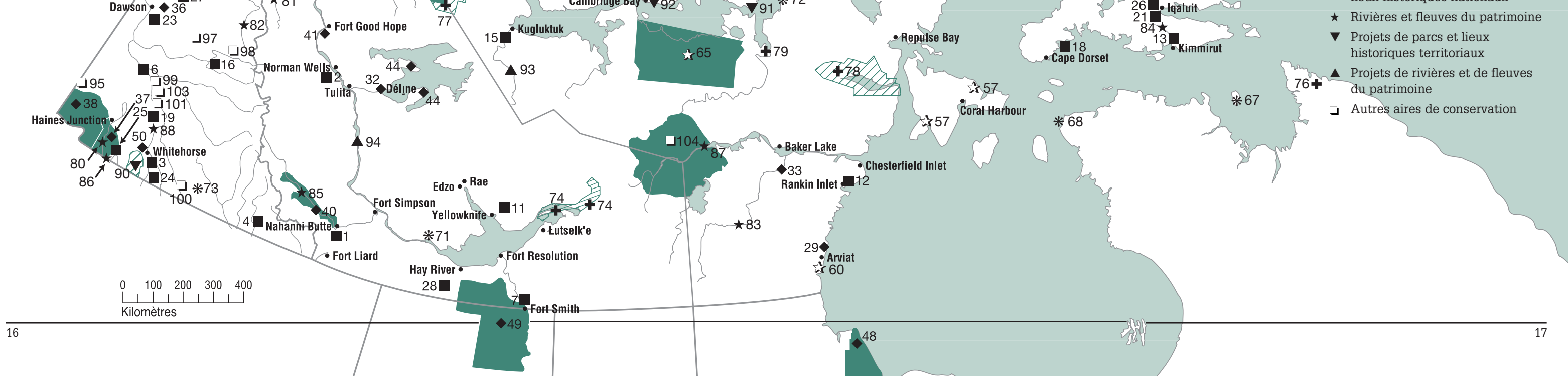
94. Coppermine
95. Mackenzie (ou segments de ce fleuve)

## □ Autres aires de conservation

96. Région de gestion spéciale d'Asi Keyi (proposition)
97. Réserve naturelle Bowman
98. Région de gestion spéciale de Ddhaw Gro
99. Aire de protection de l'habitat du marécage Horseshoe
100. Région de gestion spéciale de L'hutsaw Wetlands
101. Réserve nationale de faune du delta de la rivière Nitsutlin
102. Région de gestion spéciale de la rivière Nordenskiöld
103. Région de gestion spéciale d'Old Crow
104. Région de gestion spéciale de Ta'tla Mun
105. Réserve naturelle Thelon

## Légende

- Parcs, réserves de parc et refuges de gibier
- ▨ Parcs proposés
- Parcs, réserves de parc et lieux historiques territoriaux
- ◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parcs nationaux (RPN), sites nationaux (SN) et lieux nationaux historiques (LHN)
- ☆ Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)
- \* Régions à l'étude
- + Projets de parcs nationaux et lieux historiques nationaux
- ★ Rivières et fleuves du patrimoine
- ▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux
- ▲ Projets de rivières et de fleuves du patrimoine
- Autres aires de conservation





---

même qu'à la collectivité canadienne en général, ont été effectuées par un groupe de femmes de la même famille. Certains des critères généraux de normes de commémoration des femmes peuvent aussi devoir être adaptés aux femmes autochtones ou métisses en particulier. On envisage de commencer la commémoration avec Catherine Beaulieu Bouvier Lamoureux de Fort Providence. Cette soumission est préparée en collaboration avec l'association locale métisse et son président Albert Lafferty. Parmi les autres soumissions possibles, signalons Marie Fisher Gaudet et ses filles de Fort Good Hope, de même que Marie Beaulieu Mercredi de Fort Chipewyan/Fort Smith.

### ***Rivières du patrimoine canadien***

#### ***Introduction***

L'objectif de la Commission des rivières du patrimoine canadien (CRPC) est de désigner des rivières qui constituent les meilleurs exemples du patrimoine du Canada et de veiller à ce que celles-ci soient gérées de manière à conserver leur valeur patrimoniale.

Lorsqu'on pense à obtenir une désignation de rivière du patrimoine de la part du CRPC, on prépare d'abord une étude préliminaire. À titre de première étape du processus, l'étude préliminaire réunit toute l'information disponible, dont la vérification sur le terrain du patrimoine naturel et culturel de la rivière en question, de ses possibilités récréatives et des problèmes pouvant avoir des répercussions sur sa gestion à titre de rivière du patrimoine canadien. Si l'étude préliminaire conclut que la rivière respecte les principes directeurs de la CRPC, l'étape suivante consiste à préparer un document de mise en candidature.

Le document de mise en candidature est présenté à la

CRPC pour qu'elle en fasse l'examen officiel. La Commission informe ensuite la ministre de Patrimoine canadien et son homologue provincial ou territorial selon le cas, si la rivière respecte ou non les critères de la CRPC et si elle devrait être retenue pour faire partie du réseau.

Avant qu'une rivière soit désignée, il faut présenter à la Commission un plan directeur ou une stratégie patrimoniale décrivant la zone de gestion et les politiques et les mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs de la CRPC. Ce document est étudié par la Commission, afin de vérifier qu'il existe un engagement à gérer la rivière de manière à ne pas dégrader sa valeur patrimoniale.

Lorsque le plan est accepté par la Commission, l'étape suivante consiste à tenir une cérémonie de désignation, durant laquelle on dévoile une plaque en bronze. Cependant, cette cérémonie ne constitue pas la conclusion du processus de la CRPC. Il faut également soumettre à la Commission des rapports annuels d'état de la situation de la rivière et un rapport « État de la situation actuelle de la rivière » tous les dix ans.

Pour obtenir plus de renseignements sur les démarches à effectuer, communiquez avec :

*Secrétariat de la Commission des rivières du patrimoine canadien  
Agence Parcs Canada  
Édifice Jules-Léger Nord, 4<sup>e</sup> étage  
25, rue Eddy  
Hull (Québec) K1A 0M5*

Les rivières du patrimoine du Nunavut sont la Soper (Kuujuak) sur l'île Baffin Island et les rivières Thelon et Kazan dans les landes de la toundra. Les T. N.-O. sont actuellement représentés par les rivières Arctic Red et Nahanni-Sud. Au Yukon, les rivières du réseau sont la Bonnet Plume et le tronçon Thirty Mile du fleuve Yukon. La Coppermine et le Mackenzie sont

tous deux à l'étude. Ces deux cours d'eau se trouvent à différents stades du processus de désignation de rivière du patrimoine canadien.

#### ***Rivière Coppermine***

Les gisements de cuivre découverts le long de la rivière étaient importants pour les Premières nations qui vivaient à cet endroit. Les rivages de la Coppermine comprennent de nombreux sites archéologiques importants qui se distinguent par des artefacts en cuivre. Ce sont les récits sur ces gisements de cuivre qui attirèrent Samuel Hearne dans la région en 1771. Le récit de son voyage terrestre jusqu'à la rivière et du massacre dont il fut témoin à la chute Bloody ont assuré une place à la rivière Coppermine dans les livres d'histoire. D'autres explorateurs, dont Sir John Franklin, ont rapidement suivi les traces de Hearne et la Coppermine devint un important corridor d'exploration minière et de commerce des peaux à fourrure. La rivière continue de pourvoir au mode de vie traditionnel inuit. Elle abrite des caribous, des bœufs musqués, des carcajous, des loups, des orignaux, des renards et plusieurs oiseaux de proie. La rivière et ses environs n'ont pratiquement pas changé depuis l'époque où les premiers explorateurs britanniques y posèrent les yeux.

Les études préliminaires ont été effectuées et le document de mise en candidature sera présenté à la Commission des rivières du patrimoine canadien lors de sa réunion de février 2002. Si la candidature est acceptée, le gouvernement du Nunavut a trois ans pour présenter un plan de gestion de rivière acceptable avant la désignation.

#### ***Fleuve Mackenzie***

Les études préliminaires sur le fleuve Mackenzie (Deh Cho ou *grand cours d'eau* en slave) sont actuellement en cours. Un document

de mise en candidature devrait être prêt pour présentation à la Commission des rivières du patrimoine canadien dans trois ans. Cependant, l'introduction du Mackenzie dans le réseau de la Commission des rivières du patrimoine canadien (CRPC) comporte des défis uniques.

Le bras principal du Mackenzie a une longueur de 1 800 km. Lorsqu'on le mesure à partir de sa source la plus éloignée, soit le lac Thutade à la tête de la rivière Findlay, le Mackenzie est le plus long fleuve du Canada, avec un parcours de 4 241 km. Il est le deuxième plus long fleuve de l'Amérique du Nord, après le Mississippi. Il possède le plus vaste bassin hydrographique du Canada, draine une région équivalente à un sixième de la masse continentale du pays et son débit arrive au deuxième rang au pays, après celui du fleuve Saint-Laurent.

Deux des rivières du bassin hydrographique du Mackenzie, la Arctic Red et la Nahanni-Sud, font déjà partie du réseau de la CRPC. On envisage également de désigner les rivières Peace et Athabasca. Le bassin de drainage du Mackenzie comprend de nombreuses ressources naturelles et culturelles exceptionnelles : des habitats fauniques essentiels, des dunes de sable, des deltas d'eau douce et des sites ayant une importance historique.

Comme le fleuve Mackenzie est immense et possède une vaste gamme de valeurs patrimoniales, il faut s'interroger sur la manière dont celles-ci peuvent être représentées au mieux dans le réseau de la CRPC. On a fait la suggestion de commémorer et de protéger certaines des caractéristiques naturelles et culturelles exceptionnelles de ce bassin en désignant plusieurs tronçons de fleuve distincts, plutôt que le fleuve tout entier.

Pour plus d'information, communiquez avec Richard Wyma (Nunavut) ([rwyma@gov.nu.ca](mailto:rwyma@gov.nu.ca)) et Gerry LePrieur (T. N.-O.) ([gerry\\_leprieur@gov.nt.ca](mailto:gerry_leprieur@gov.nt.ca)).

### **Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O.**

La mise en œuvre de la Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O. (SZP) date d'à peine deux ans et se trouve sous la supervision d'un Comité consultatif de la mise en œuvre de la SZP. Le comité comprend des représentants

d'organismes autochtones régionaux et d'organismes environnementaux non gouvernementaux, de l'industrie et du gouvernement des T. N.-O. En 2000-2001, ce comité a tenu des réunions à Yellowknife, Fort Simpson, Déljine, Paulatuk et Rae.

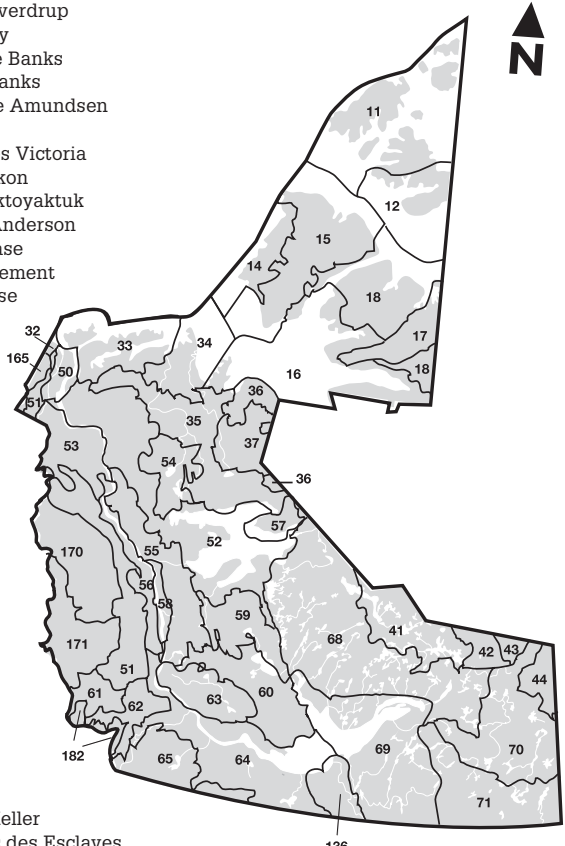
L'objectif de la mise en œuvre de la SZP est de déterminer de nouvelles candidatures de zones à protéger, afin d'atteindre les deux objectifs suivants :

- protéger des zones spéciales sur les plans naturel et culturel, quand leur exploitation peut s'effectuer en compatibilité avec

#### **Écorégions terrestres des Territoires du Nord-Ouest**

##### Écorégions

- |   |  |
|---|--|
| 11. Basse terre de l'île Sverdrup           |  |
| 12. Plateau des îles Parry                  |  |
| 14. Plaine côtière de l'île Banks           |  |
| 15. Basse terre des îles Banks              |  |
| 16. Basse terres du golfe Amundsen          |  |
| 17. Monts Shaler                            |  |
| 18. Basse terres des îles Victoria          |  |
| 32. Plaine côtière du Yukon                 |  |
| 33. Plaine côtière de Tuktoyaktuk           |  |
| 34. Plaine de la rivière Anderson           |  |
| 35. Plaine de la baie Dease                 |  |
| 36. Collines du Couronnement                |  |
| 37. Plaine du lac Bluenose                  |  |
| 41. Haute terre du lac Takijūq              |  |
| 42. Basse terres du lac Garry               |  |
| 43. Plaine de la rivière Back               |  |
| 44. Plaine/Haute terre du lac Dubawnt       |  |
| 50. Delta du Mackenzie                      |  |
| 51. Plateau de la rivière Peel              |  |
| 52. Plaine du Grand lac de l'Ours           |  |
| 53. Plaine de Fort MacPherson               |  |
| 54. Collines Colville                       |  |
| 55. Chaînon Norman                          |  |
| 56. Plaine de la rivière Mackenzie          |  |
| 57. Plaines de Grandin                      |  |
| 58. Monts Franklin                          |  |
| 59. Plaine de la rivière Keller             |  |
| 60. Plaines du Grand lac des Esclaves       |  |
| 61. Plateau Nahanni                         |  |
| 62. Plaine du lac Sibbeston                 |  |
| 63. Plateau Horn                            |  |
| 64. Basse terre de la rivière au Foin       |  |
| 65. Hautes terres du Nord de l'Alberta      |  |
| 68. Haute terre de la rivière Coppermine    |  |
| 69. Haute terre du lac Tazin                |  |
| 70. Haute terre de la rivière Kazan         |  |
| 71. Haute terre du lac Selwyn               |  |
| 136. Basse terre de la rivière des Esclaves |  |
| 165. Monts British-Richardson               |  |
| 170. Monts Mackenzie                        |  |
| 171. Monts Selwyn                           |  |
| 182. Massif Hyland                          |  |



### **Étapes du processus de planification de la Stratégie des zones protégées des T. N.-O.**

1. Identifier les aires d'intérêt prioritaires.
2. Préparer et étudier les propositions de zones protégées au niveau régional.
3. Revoir les propositions et les présenter à un organisme promoteur pour examen.
4. Étudier/mettre en œuvre une protection provisoire de la zone candidate.
5. Évaluer les valeurs écologiques, culturelles et économiques de la zone candidate.
6. Demander l'établissement officiel de la zone protégée.
7. Approuver et désigner la zone protégée.
8. Procéder à la mise en œuvre de la zone protégée, à sa surveillance et à sa révision.

les valeurs à protéger;

- pour chaque écorégion, protéger des zones de base représentatives dans lesquelles on interdira l'exploitation de ressources comme l'exploitation minière, l'exploitation forestière, les projets hydroélectriques, l'agriculture, l'extraction de pétrole et de gaz en surface et les infrastructures qui leur sont associées.

La mise en œuvre des deux premières années de la SZP a porté sur les zones identifiées comme étant prioritaires par les collectivités et les organismes régionaux. Par l'entremise de la SZP, les collectivités de Lutsel K'e, de Fort Resolution et de Wrigley, de même que le Conseil de la nation Dogrib du Traité n° 11 ont identifié des aires d'intérêt. Celles-ci n'ont passé que par les deux premières étapes du processus de planification. Les zones candidates de Edézhzié et de Sahyoue/Edacho ont dépassé les

deux premières étapes de ce processus. Ces zones permettent surtout d'atteindre le premier objectif de protection de zones spéciales sur les plans naturel et culturel, elles peuvent également contribuer à la réalisation du deuxième objectif de protection de zones de base représentatives au sein de chaque écorégion. Les T. N.-O. comptent 42 écorégions, dont 17 comportent des portions de zones protégées par la loi. En 2002, on accordera plus d'attention à la manière d'identifier et d'établir des zones représentatives de base dans chaque écorégion, afin d'atteindre le deuxième objectif de la SZP.

### **Zones protégées candidates**

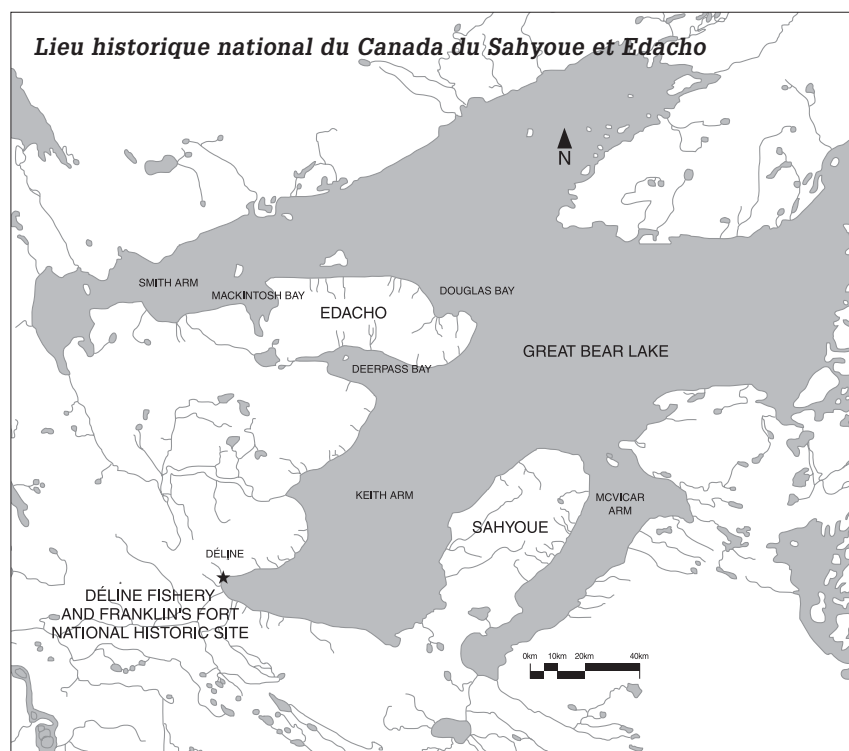
#### **Sahyoue et Edacho**

La zone protégée candidate de Sahyoue et Edacho a obtenu en février 2001 une protection provisoire pour une période de cinq ans. Avec une superficie combinée de 5 587 km<sup>2</sup>, ces deux péninsules de la partie ouest du Grand lac de l'Ours constituent une source

essentielle de la culture dénée du Sahtu et une tradition de récits portant sur la terre. Les péninsules Sahyoue et Edacho ont été désignées lieu historique national en 1998 et la collectivité de Déljine continue de collaborer avec Parcs Canada, la Stratégie des zones protégées (SZP) et la Société pour la protection des sites et des parcs naturels du Canada afin d'évaluer leur protection à long terme. Un groupe de travail a dressé un plan de travail de trois ans qui comprend l'évaluation des ressources écologiques, culturelles et non renouvelables, de même que les possibilités de plan de consultation et de direction, conformément à l'étape 5 du processus de planification de la SZP (voir aussi l'article de la page 22).

#### **Edézhzié**

Les Premières nations Deh Cho et le Conseil de la nation Dogrib du Traité n° 11 sont en train de s'entendre sur la protection de la région de Edézhzié, qui comprend le plateau Horn, la rivière Willowlake, la



---

rivière Horn et le lac Mills (approximativement 24 500 km<sup>2</sup>). La région de Edézhzié a fait l'objet d'une proposition complète et le Service canadien de la faune a été identifié comme organisme promoteur possible pour cette zone protégée candidate. Lorsqu'une entente aura été conclue entre les Premières nations Deh Cho et le Conseil de la nation Dogrib du Traité n° 11, la proposition pourra aller plus loin (voir aussi l'article de la page 11).

### **Projets relatifs aux politiques et aux communications**

---

En remplissant leurs engagements en vertu du Plan d'action de la stratégie des zones protégées (SZP), les gouvernements territorial et fédéral ont mené à terme les projets suivants, sous la supervision du Comité consultatif sur la mise en œuvre de la SZP :

- élaboration de lignes directrices concernant l'évaluation des ressources, la protection provisoire et les indemnités aux tiers;
- élaboration de divers produits de communication, dont une vidéo, des affiches régionales, des bulletins et un nouveau site Web, dont l'adresse est : [www.rwed.gov.nt.ca/rwed/pas/index.htm](http://www.rwed.gov.nt.ca/rwed/pas/index.htm);
- révision des mécanismes parlementaires actuels relatifs aux zones protégées dans les mécanismes prévus par la loi sur les zones protégées dans les T. N.-O.

En 2002, le Plan d'action de la SZP porte plus particulièrement sur les projets suivants :

- élaboration de lignes directrices sur l'évaluation de ressources écologiques et renouvelables;
- tenue d'un forum sur la représentation des écorégions (deuxième objectif de la SZP), du 4 au 6 mars 2002 à Yellowknife et élaboration d'un plan de mise en œuvre de représentation des écorégions;

- possibilités d'application des parcs tribaux dans les T. N.-O.;
- révision et amendement de la *Loi sur les parcs territoriaux*.

### **Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Yukon**

---

La conservation du bassin hydrographique de la rivière Peel est une priorité de longue date pour les collectivités nordiques et pour ceux qui œuvrent dans le domaine de la conservation. Ce bassin représente l'une des plus vastes régions sans routes du Yukon et est doté d'une grande importance écologique et culturelle. Il comprend sept grandes rivières : pour le Yukon, les rivières Ogilvie, Blackstone, Hart, Wind, Bonnet Plume et Snake Rivers et, pour les T. N.-O., la rivière Arctic Red. Dans le cadre de ses démarches pour conserver le bassin, sa valeur écologique et le mode de vie qu'elle permet, la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada (SPPSN)-Yukon a effectué des recherches durant plusieurs années, en partenariat avec la Première nation Teet'it Gwich'in et ses Conseils des ressources renouvelables d'une part, et la Première nation Nacho Nyak Dun et le Conseil des ressources renouvelables de Mayo, d'autre part.

En juillet 2001, cinq résidents de Fort McPherson et de Mayo, nommés par leur Conseil des ressources renouvelables respectif, se sont joints à des gens œuvrant dans le domaine de la conservation, des guides spécialistes des rivières et d'autres personnes, à proximité des sources de la rivière Snake, dans le but de faire une excursion de dix jours. Le groupe a descendu la rivière en canot et en radeau. Ce fut pour certains une expérience de plein air unique; pour d'autres, la possibilité de voir un territoire ayant inspiré des histoires d'enfants; ou, encore, la chance de retourner à un

endroit bien connu. Après l'excursion, la SPPSN a organisé plusieurs diaporamas, afin de présenter la rivière Snake et son bassin hydrographique aux gens du Yukon et d'ailleurs. La SPPSN estime que le bassin de la rivière Snake devrait être un candidat à la protection dans le cadre du processus de la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon.

La formation d'une commission de planification d'utilisation des terres du bassin hydrographique de la rivière Peel a fait l'objet de mesures préliminaires. La planification de l'utilisation des terres dans le bassin de la Peel tirera parti des travaux effectués dans le cadre d'autres projets comme le Plan d'utilisation des terres des Gwich'in et le Comité consultatif sur le bassin hydrographique de la rivière Peel, qui ont tous deux recommandé la conservation du bassin.

### **T. N.-O.**

---

Établie en 1996, la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada-T. N.-O. (SPPSN-T. N.-O.) se consacre à la protection de la nature et de la biodiversité. Pour ce faire, elle établit des parcs et des zones protégées et en effectue la gestion, fait de la conscientisation publique sur des questions relatives à la conservation et à la nature et appuie les démarches locales visant la protection de terres ayant une importance écologique et culturelle. Elle réalise ses objectifs par la revendication, l'éducation et la collaboration avec des organismes autochtones, des gouvernements, des collectivités, l'industrie et d'autres organismes.

L'augmentation des activités actuelles et futures d'exploration et d'extraction du pétrole et du gaz dans les territoires constitue un nouveau défi en matière de conservation. En octobre 2001, de

---

concert avec d'autres organismes non gouvernementaux nordiques, la SPPSN-T. N.-O. a publié un ensemble de six principes à respecter pour relever le défi posé par l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz dans le Nord. Ces principes réclament l'achèvement d'un réseau d'aires protégées dans les T. N.-O. et la mise en place d'un régime entièrement subventionné de gestion environnementale avant la construction d'un oléoduc ou l'augmentation des activités d'exploration et d'extraction du pétrole et du gaz.

En 2001, les démarches sur les aires protégées candidates se sont poursuivies. On a également proposé de nouvelles aires à protéger dans les T. N.-O.

#### **Sahyoue et Edacho**

La Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – T. N.-O. a poursuivi sa collaboration avec la collectivité de Déljine au sujet de la protection de Sahyoue et Edacho, deux péninsules de la partie ouest du Grand lac de l'Ours. Celles-ci constituent des aires de nature sauvage d'une superficie de 5 587 km<sup>2</sup> comprenant de vastes forêts boréales et une faune florissante. De par l'utilisation traditionnelle, les récits et les légendes, ces aires sont imbriquées dans la culture dénée et métisse du Sahtu. En février 2001, Sahyoue et Edacho est devenue la première aire, en vertu de la Stratégie des zones protégées des T. N.-O. (SZP), à recevoir une protection provisoire.

Durant l'été 2001, on a effectué du travail sur le terrain dans Sahyoue et Edacho afin de réaliser une reconnaissance préliminaire de la flore et de la faune. Ces travaux écologiques font partie des évaluations générales des aspects culturels, écologiques et économiques de ces aires, conformément à l'étape 5 de la SZP. Le groupe de travail, qui supervise les travaux liés à l'étape 5, a élaboré

une plan de travail de trois ans pour terminer les évaluations et aller de l'avant pour la protection permanente de ces zones (voir aussi l'article de la page 20).

#### **Réserve de parc national du Canada Nahanni**

Les démarches pour augmenter la protection de l'écosystème de la grande région de Nahanni ont fait des progrès importants en 2001. Au mois de mai, les Premières nations Deh Cho et le gouvernement ont commencé des négociations visant à effectuer la mise de côté des terres vers la fin de 2002. Dans le cadre de ce processus, les terres adjacentes à la réserve de parc national du Canada Nahanni et ayant une grande valeur écologique et culturelle seront identifiées et seront l'objet d'une protection provisoire. Parcs Canada a procédé à une nouvelle cartographie des zones possédant une valeur de conservation élevée et s'affaire à concrétiser la réserve de parc. La Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – T. N.-O. (SPPSN-T. N.-O.) continue de réclamer plus de protection pour la région et s'oppose toujours à l'exploitation de la mine de plomb de zinc de Prairie Creek, située à la tête de la réserve de parc (voir aussi l'article de la page 11).

La SPPSN-T. N.-O. participe aussi aux démarches des Begae Shuhtagot'ine (Dénés des montagnes) de Tulita pour protéger les sources du bassin hydrographique de la Nahanni-Sud. Les Begae Shuhtagot'ine souhaitent faire progresser cette région par le truchement de la Stratégie des zones protégées des T. N.-O. Ils en sont actuellement à la première étape du processus, ce qui comprend la compilation de renseignements et la définition d'une aire d'intérêt. Durant un atelier qui tirait parti des résultats de rencontres précédentes, les participants ont établi une

cartographie des sites culturels et des pistes et zones écologiques importantes; ils ont également discuté des possibilités liées à leur protection.

#### **Gouvernement des T. N.-O. – Éducation, Culture et Formation – Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles**

---

##### **L'exposition « Lessons from the Land: A Virtual Map of the NWT »**

En collaboration avec des conseils scolaires et d'autres organismes des T. N.-O., le personnel du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles est en train d'élaborer une exposition virtuelle intitulée « Lessons from the Land: A Virtual Map of the NWT », à consulter dans Internet. À partir de données sur le paysage et sur les itinéraires ancestraux des T. N.-O., l'exposition permettra aux élèves, aux enseignants et au grand public de faire des voyages virtuels pour se rendre à des sites dotés d'une importance culturelle, historique et pratique.

Le projet vise à favoriser l'appréciation et la compréhension des cultures autochtones dans les T. N.-O., de même qu'à diffuser de l'information tirée de la vaste collection d'artefacts, d'archives et d'autres ressources sur le patrimoine des T. N.-O. de la Division de la culture, du patrimoine et des langues. L'exposition a été élaborée pour réaliser ces objectifs de manière innovatrice et engageante. Comme elle est principalement destinée au système scolaire, elle est conçue pour accompagner des programmes d'études tels que le Dene Kede et les Études nordiques.

L'interface principale de l'exposition sera constituée d'une carte des T. N.-O. s'affichant à l'écran et qui présente les nombreux sentiers et itinéraires empruntés par les gens au fil des siècles. À partir

---

de cet écran, les utilisateurs pourront sélectionner un voyage, visiter les sites se trouvant le long de ce sentier et connaître les coutumes et la culture des gens qui empruntaient cet itinéraire. Le voyageur virtuel aura pour guides deux aînés qui, grâce à un segment audio narratif, lui expliqueront l'importance des divers sites.

La première piste de la carte virtuelle sera le sentier *Idaà*, un itinéraire traditionnel *dogrib* allant du Grand lac des Esclaves au Grand lac de l'Ours. En partenariat avec la nation des *Dogrib*, la Division a passé plusieurs années à faire des

recherches pour déterminer les sites de ce sentier qui possèdent de l'importance historique et culturelle. Les connaissances tirées de ces projets seront mises à la disposition des élèves, dans un format trilingue (*dogrib*, anglais et français) et interactif. Pour rendre les voyages aussi précis que possible, on aura recours à une gamme de médias, dont des photos, des illustrations, de la musique, des segments d'animation, du texte, des segments audio et vidéo. Le module du sentier *Idaà* sera lancé à la fin de juin 2002. Un deuxième sentier, qui guidera les utilisateurs dans la région de *Beaufort-Delta*, est en cours de

préparation. La carte virtuelle constitue un projet continu et de grande envergure, auquel s'ajouteront de nombreux itinéraires aux cours des prochaines années.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

*Mark Heyck*

*Coordonnateur des expositions virtuelles*

*Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles*

*C.P. 1320*

*Yellowknife (T. N.-O.) X1A 2L9*

*Tél. : (867) 873-7655*

*Télec. : (867) 873-0205*

*Courriel : mark\_heyck@gov.nt.ca*

---

## Nunavut

### **Gouvernement du Canada – Parcs Canada – Parcs nationaux**

---

#### **Unité de gestion du Nunavut**

Les révisions apportées à la *Loi sur les parcs nationaux* en février 2001 ont désigné deux réserves de parc national, *Auyuittuq* et *Quttinirpaaq* (anciennement île *Ellesmere*) comme parcs nationaux et ont créé le parc national *Sirmilik*.

La gestion de ces trois parcs nationaux est entrée dans une nouvelle phase en 2001, grâce à l'établissement de Comités conjoints inuit-gouvernement de gestion et de planification des parcs (CCIG) pour chacun de ces parcs. Les membres de ces comités ont été nommés en nombre égal par les Inuits et le gouvernement du Canada. Quinze des 18 membres sont des Inuits des collectivités adjacentes aux parcs nationaux et la moitié des membres sont des locuteurs inuits unilingues. Il faut par conséquent produire toute la documentation et les procès-verbaux en anglais et en inuktitut, ainsi que fournir des services d'interprétation durant toutes les rencontres.

La session d'orientation préliminaire de mars 2001 a été

suivie de trois rencontres. Les Comités sont chargés de donner des conseils à Parcs Canada sur tous les aspects de la planification et de la gestion des parcs. Les responsabilités de planification de gestion particulières des CCIG sont décrites dans l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) des parcs nationaux de la région de *Baffin*.

Même s'ils en sont toujours à leurs débuts, les CCIG ont déjà contribué à des éléments importants de la gestion du parc en étudiant un plan d'activités du parc et en faisant des recommandations à son sujet. Cette information fait partie du cycle budgétaire annuel de l'Unité de gestion.

Les CCIG d'*Auyuittuq* et de *Quttinirpaaq*, de concert avec une équipe de planification des parcs formée de représentants inuits et gouvernementaux, sont en train d'élaborer le cadre de référence, ou document d'orientation, d'un programme de planification de gestion visant ces parcs. Le document d'orientation précise le déroulement du programme de planification et les principales difficultés à résoudre. Les CCIG et les équipes de planification

participeront aux consultations publiques sur les plans de gestion l'année prochaine.

En février 2002, certains membres du CCIG du parc *Sirmilik* ont assisté à un atelier destiné à identifier les connaissances et les lacunes au sujet du parc en matière d'écologie et de physique, d'histoire, d'archéologie et de savoir traditionnel. L'atelier comprenait aussi des membres de la collectivité, des scientifiques, des archéologues et des historiens. L'objectif de l'atelier était d'identifier les priorités de pistes de recherche et d'enquête ultérieures.

L'Unité de gestion du Nunavut se penche également sur les engagements liés au tourisme durable dans le cadre de l'ERAI. De concert avec les six collectivités adjacentes aux trois parcs nationaux, on prépare des stratégies sur le tourisme. En collaboration avec la *Kakivak Corporation*, le gouvernement du Nunavut et le ministère du Tourisme du Nunavut, Parcs Canada participe à ce projet.

Au Nunavut, Parcs Canada s'est fermement engagé à intégrer les « *qaujimanituqangit* inuites » (QI ou valeurs culturelles traditionnelles inuites) à l'exploitation et à la

gestion de l'Unité de gestion. Parmi les principes des QI, on peut mentionner le respect d'autrui, la gestion des terres par l'entremise d'un régisseur, l'apprentissage par l'observation et la direction par l'exemple. Parcs Canada étudie diverses pistes pour mieux faire comprendre ces valeurs et ces principes importants et les exemplifier au travail.

### Tuktusiuqviauluk (Nord de l'île Bathurst)

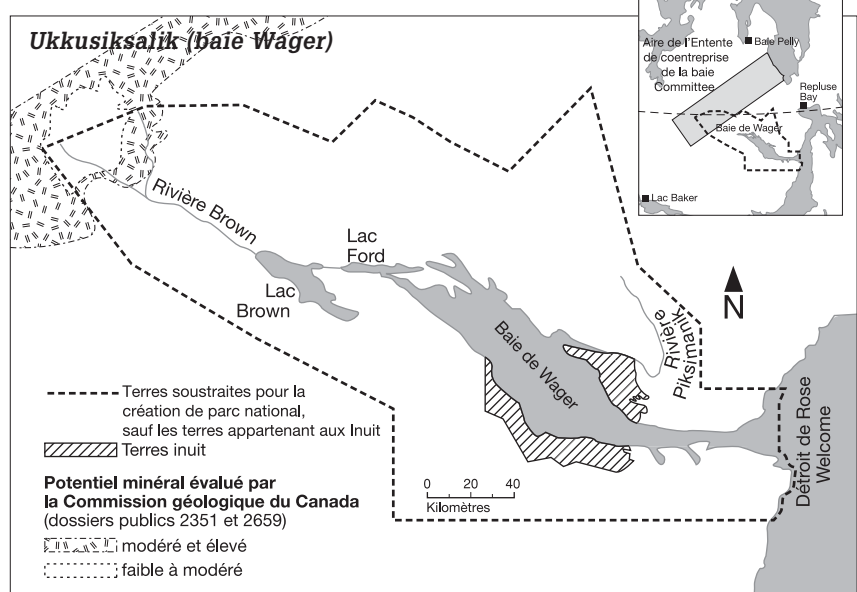
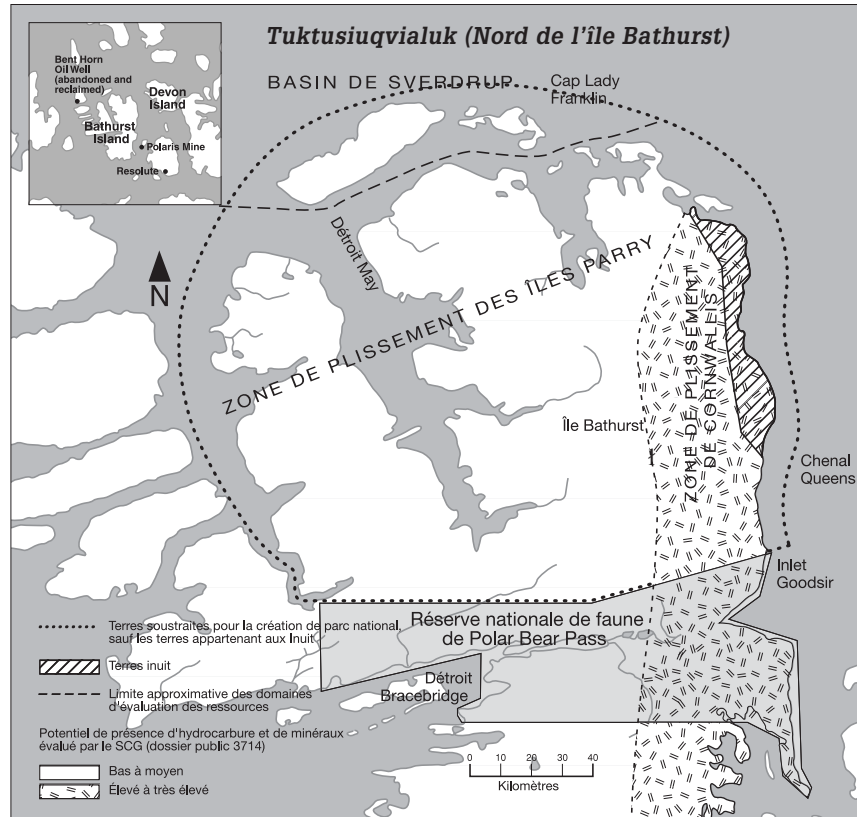
Étant donné sa topographie, sa végétation et sa faune, le Nord de l'île de Bathurst est représentatif de la région naturelle de l'ouest de l'Extrême-Arctique. L'île de Bathurst constitue également un habitat pour le caribou de Peary, une espèce menacée d'extinction qui n'est présente que dans les îles arctiques canadiennes. Le parc national proposé comprend un habitat important pour ce caribou, avec des aires de mise bas et des habitats d'été et d'hiver.

Des rapports de la Commission géologique du Canada ont indiqué la présence d'un potentiel très élevé de minerais et d'hydrocarbures dans la partie est du parc proposé. Depuis 1996, des terres se trouvant à l'intérieur du parc proposé ont été réservées pour la création d'un parc national. L'ordonnance de mise de côté des terres prend fin en octobre 2004.

La prochaine étape du processus d'établissement du parc est de commencer des négociations officielles entre Parcs Canada et les Inuits, pour ce qui est des conditions et des modalités.

### Ukkusiksalik (baie Wager)

Ukkusiksalik représente la région naturelle de la toundra centrale sur une superficie d'environ 23 500 km<sup>2</sup>. La baie Wager, qui constitue une mer intérieure s'étendant sur 100 km vers l'ouest depuis la baie d'Hudson, se trouve au cœur même du parc proposé. La zone comprend



un ensemble impressionnant de reliefs et une vaste gamme d'habitats assurant la subsistance d'espèces telles que le caribou, le bœuf musqué, le loup, le lièvre arctique, le faucon pèlerin, le faucon

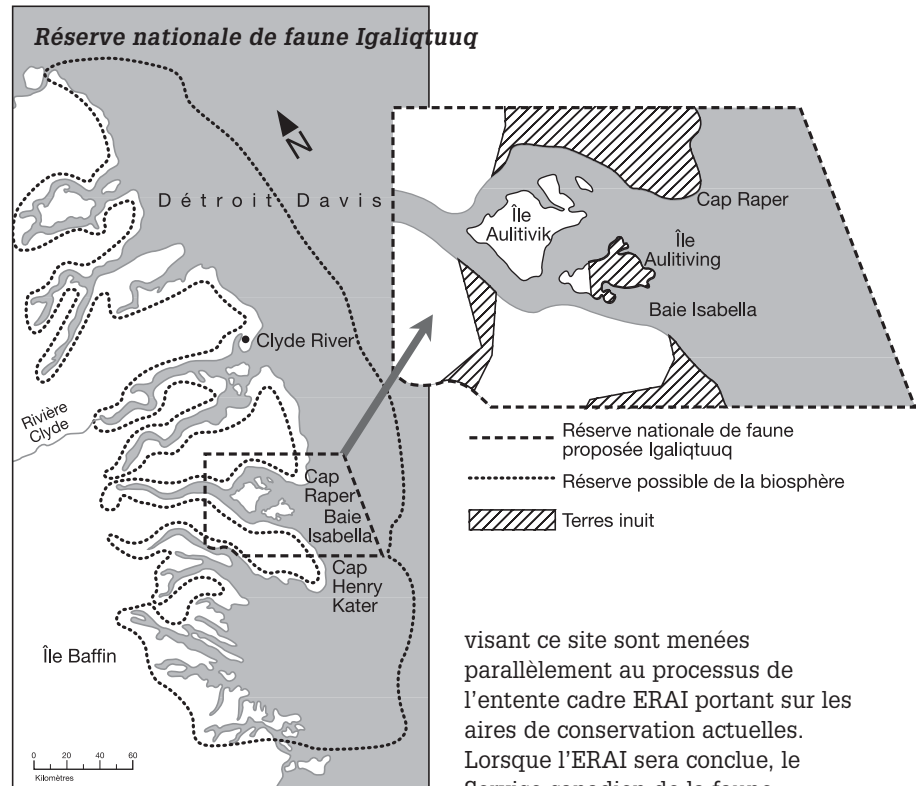
gerfaut, l'ours polaire, le béluga, le phoque annelé et le phoque barbu. Les résidents inuits des collectivités de Kivalliq continuent de se déplacer dans cette zone pour y chasser et y pêcher.

Les négociations visant la création d'un parc national à la baie Wager ont pris fin. Conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, les gouvernements du Canada et du Nunavut, ainsi que l'Association des Inuits de Kivalliq Inuit, au nom de toute la population inuite, ont négocié une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI). Cette entente précise les conditions d'établissement d'un parc national, notamment sur ses limites, l'accès au parc, les retombées économiques pour les Inuits, la cogestion, la gestion de la mise à mort d'urgence des ours polaires, les camps éloignés et l'accès des Inuits pour ce qui est de l'extraction de pierre à sculpter. Les mesures provisoires de protection des terres proposées pour le parc ont été prolongées jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2004. Les parties en cause de l'ERAI prévoient tenir une cérémonie de signature dans un avenir rapproché.

### **Environnement Canada – Service canadien de la faune**

#### **Nouveaux projets et aires de conservation actuelles**

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) consacre un chapitre entier aux aires de conservation, dont deux réserves nationales de faune et douze refuges d'oiseaux migrateurs administrés par le Service canadien de la faune (SCF). Les exigences de l'ARTN comprenaient la négociation d'une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) visant la plupart des aires de conservation et l'élaboration de plans directeurs pour toutes les aires. En 2001, le SCF et Nunavut Tunngavik Inc. ont entamé des négociations sur une entente cadre ERAI traitant des aires de conservation au Nunavut, en prévoyant des annexes sur des sites



particuliers, pour régler des problèmes liés à certains refuges ou certaines réserves fauniques.

Le SCF a identifié les sites à protéger en priorité en raison de l'habitat faunique essentiel qu'ils constituent. De plus, les collectivités ont nommé d'autres sites à protéger en vertu des lois qui relèvent du SCF. L'état d'avancement de quelques-uns de ces projets est décrit ci-après.

#### **Réserve nationale de faune Iqaluituq**

En 1992, la collectivité de Clyde River proposait la création de la réserve nationale de faune (RNF) Iqaluituq, afin de protéger un important habitat de baleines boréales dans la baie Isabella, à l'île de Baffin. En juin 1994, le Conseil de gestion de la faune du Nunavut a approuvé les limites de la réserve Iqaluituq. Après de nombreux délais, les négociations de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI)

visant ce site sont menées parallèlement au processus de l'entente cadre ERAI portant sur les aires de conservation actuelles. Lorsque l'ERAI sera conclue, le Service canadien de la faune entamera le processus officiel de désignation de la RNF et entreprendra de dresser, en collaboration avec la collectivité de Clyde River, la cartographie et l'inventaire biologique de la baie Isabella.

En 2001, Environnement Canada a accordé de l'aide financière au Fonds mondial pour la nature et au Comité directeur d'Iqaluituq, dans le cadre du Programme de conservation et de gérance de l'habitat, pour faire du travail sur le terrain et former du personnel local pour l'observation des baleines boréales de la baie Isabella.

#### **Réserves nationales de faune à Oaqluit (Cape Searle) et à Akpait (Reid Bay)**

Des études du Service canadien de la faune (SCF) effectuées durant les années 1970 ont identifié d'importantes colonies d'oiseaux de mer à Cape Searle (Oaqluit) et à Reid Bay (Akpait), deux sites situés à environ 100 km au sud-est de



Oikiqtarjuaq. Durant les années 1980 et 1990, la collectivité avait manifesté peu d'intérêt envers la protection de ces sites. Cependant, en 1999, le hameau de Oikiqtarjuaq a obtenu l'appui de l'Organisation des chasseurs et des trappeurs (OCT) de Nattivak, de la Nunavut Tunngavik Inc., de l'Association des Inuits de Oikiqtaniit et du Comité d'aménagement des terres de Oikiqtarjuaq, afin de reprendre les discussions sur la protection de ces sites en les désignant réserves nationales de faune (RNF).

Lors d'une réunion publique tenue en mai 2000, la collectivité a voté en faveur de la poursuite des démarches nécessaires à la création de deux nouvelles RNF. Depuis mars 2000, le SCF a effectué quatre visites au site à Qaqluit, dans le but de recueillir des données écologiques, en collaboration avec l'OCT de Nattivak, la municipalité et le Fond mondial pour la nature (FMN). Une étude des connaissances de la collectivité sur le site, commanditée par le FMN, a également été menée par l'OCT de Nattivak. En juin 2001, un projet de recensement et de cartographie a eu lieu à Qaqluit. Il s'agissait de la toute première cartographie détaillée de ce site. Le Comité sur les limites de la RNF a été nommé en 2001. Grâce aux connaissances de la collectivité et aux données recueillies, on déterminera les limites de la RNF candidate au début de 2002. On prévoit effectuer d'autres travaux sur le terrain, particulièrement à Akpait, en 2002.

### **Sites marins importants pour les oiseaux migrants**

Au Nunavut et dans les T. N.-O., environ 40 espèces d'oiseaux, représentant plus de 15 millions de volatiles, utilisent les habitats marins pour l'accouplement et l'alimentation, ou comme aire de migration ou d'hivernage. En 2001, le Service canadien de la faune a commencé à consolider des données

sur ces sites dans un document qui identifiera les sites marins importants pour les oiseaux migrants dans l'Arctique (c.-à-d. les sites assurant la subsistance de plus d'un pour cent de la population canadienne d'une espèce à un stade de son cycle annuel). Ce document sera arbitré selon les normes de la discipline en 2002, avant d'être envoyé pour publication et distribution.

### **Gouvernement du Nunavut – Ministère du Développement durable – Division des parcs et du tourisme**



#### **Mirnguiqsirviit – Parcs Nunavut**

Le Nunavut (*notre terre*) a été créé le 1<sup>er</sup> avril 1999. Sa superficie équivaut à plus du cinquième de celle du Canada et comporte plus des deux tiers du littoral canadien. Depuis la première recommandation en vue de protéger la réserve faunique du Thelon en 1900 en raison de sa faune et de sa beauté, plus de 300 000 km<sup>2</sup> de parcs et d'aires de conservation ont été protégés au Nunavut, soit une superficie qui correspond à environ la moitié de l'Alberta.

Les résidents du Nunavut sont fiers de leur patrimoine naturel et culturel, de leur lien solide avec la nature et ses ressources, de leurs collectivités, de la faune de ce territoire et de leur riche et important passé. Non seulement les parcs territoriaux du Nunavut illustrent-ils et protègent-ils ces aires et paysages culturels et naturels d'une grande importance, mais ils leur rendent aussi hommage et les mettent en valeur de manière permanente sur les scènes locale, régional, national et internationale.

### **Entente cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits au sujet des parcs territoriaux**

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993) a changé le rôle joué par le gouvernement dans la protection de l'environnement du Nunavut. L'accord reconnaît la valeur et le bien-fondé des parcs et des aires de conservation et définit le procédé permettant d'établir des zones protégées au Nunavut. Ce procédé comprend la participation de la collectivité, la gestion et les mesures relatives aux répercussions et aux avantages, pour les résidents, des zones protégées. Le fait de respecter ces obligations constitue une étape préliminaire importante et nécessaire à l'établissement de parcs et d'aires de conservation actuels et proposés.

En juillet 2000, Parcs Nunavut, Nunavut Tunngavik Inc. et les Inuits de Kivalliq, de Kitikmeot et de Oikiqtani ont entrepris des négociations sur une Entente cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) visant les parcs territoriaux du Nunavut. L'ERAI en cours de négociation représente une entente globale qui reconnaît le rôle des parcs territoriaux au Nunavut. Elle contribuera aussi à repérer les possibilités de tourisme en territoire inuit et les avantages associés aux parcs en offrant de la formation sur les parcs, en aidant les Inuits à tirer parti des débouchés économiques découlant de l'établissement et de l'exploitation des parcs, et à établir un mécanisme de planification et de gestion conjointes des terres et des ressources des parcs territoriaux actuels et ultérieurs. On prévoit conclure cette ERAI au début de 2002.

### **Nouveau programme des parcs au Nunavut**

Conformément à l'Entente cadre sur les répercussions et les

avantages pour les Inuits, aux intérêts du Nunavut et devant les différences entre le Nunavut et toutes les autres compétences, le gouvernement du Nunavut s'est engagé à élaborer un Programme des parcs du Nunavut qui permettra de déterminer le rôle et la valeur des parcs et des aires de conservation du Nunavut. Le programme précisera les relations entre les parcs nationaux et territoriaux actuels et les aires de conservation du Nunavut, les rivières du patrimoine et d'autres mesures proposées comme celle sur les aires de conservation marines au Nunavut. Une fois terminé, le Programme des parcs du Nunavut contribuera à la réalisation des buts à long terme du Nunavut et de ses collectivités en matière de tourisme, de loisirs, de protection des habitats, de croissance économique et de développement durable. Ce programme sera suivi par la création d'un Plan de création du réseau des parcs et des zones protégées. Les changements nécessaires aux lois et aux politiques connexes dicteront l'exploitation des futurs parcs et futures aires de conservation au Nunavut. Le Programme des parcs du Nunavut sera élaboré par l'entremise d'un Comité conjoint de planification et de gestion du Nunavut, pour veiller à ce que le programme reflète les intérêts des habitants du Nunavut, les Nunavummiut.

### **Création d'attractions touristiques**

En 2001, Parcs Nunavut a entamé des études de faisabilité afin d'évaluer les possibilités de création de parcs et d'autres attractions dans certaines collectivités du Nunavut. Tirant parti de plans de développement économique régional et communautaire déjà existants et d'études préliminaires de faisabilité, les projets détermineront les attractions touristiques possibles ou existantes, le type d'attractions

pouvant être créées, les mesures de viabilité (formation, mise au point de produits, etc.) et les installations nécessaires. Ils préciseront également les avantages possibles pour chacune des collectivités.

### **Parc territorial Ijiraliq**

Le parc Ijiraliq (rivière Meliadine) s'étend vers l'intérieur à partir de la côte ouest de la baie d'Hudson, à environ 10 km au nord-ouest de Rankin Inlet. L'été, les visiteurs et les habitants peuvent y apprécier la beauté spectaculaire de la rivière, les eskers et les affleurements rocheux, y pêcher et observer la faune abondante que renferme le parc, dont le faucon pèlerin qui est menacé d'extinction. Cependant, les caractéristiques les plus remarquables du parc sont ses nombreux sites archéologiques qui comprennent des vestiges des cultures dorset, pré-dorset et Thulé.

En 2001, Ijiraliq fut le centre d'activités intenses de croisières touristiques dans la région de Kivalliq et à Rankin. Le site a permis aux passagers des bateaux de tourisme d'apprécier le riche patrimoine culturel et naturel de la région et est devenu un centre d'art et d'artisanat local. L'aménagement du parc se poursuit et devrait s'accélérer après la conclusion de l'Entente cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Les installations provisoires aménagées pour les passagers des bateaux seront remplacées par des structures permanentes. Les projets

à venir comprennent l'amélioration de la route d'accès au parc, l'installation d'autres panneaux de signalisation et de panneaux d'interprétation, de même que la production d'une brochure sur le parc.

### **Parc territorial Katannilik**

Le parc Katannilik (lieu de la chute), au sud de l'île de Baffin près de Kimmirut, couvre une superficie d'environ 1 269 km<sup>2</sup> presque entièrement située dans le bassin hydrographique de la rivière Soper. Ce parc permet de se livrer à des activités de loisirs aquatiques dont la descente en eaux vives, les excursions en canot ou en kayak, de même que de randonnée pédestre, de ski de fond et de motoneige.

Le parc Katannilik s'étend vers le nord à partir de la tête de la baie Pleasant, le long de la côte ouest du détroit d'Hudson (à proximité de Kimmirut), jusqu'à la rive sud de la baie Frobisher, le long de la vallée de la Soper et d'une piste terrestre ancestrale. Le parc déborde la vallée à l'est et à l'ouest et renferme les rivières, les gorges profondes, les vallées onduleuses, les lacs et les collines qui constituent le relief du bas-plateau.

Le nombre de visiteurs continue d'augmenter à longueur d'année et a forcé la prolongation de la saison estivale, qui dure maintenant de la fin juin au mois de septembre. À elle seule, la fréquentation estivale a entraîné une augmentation des retombées économiques à Kimmirut

### **[www.nunavutparks.com](http://www.nunavutparks.com)**

Dans le cadre de l'instauration du Programme des parcs au Nunavut, Parcs Nunavut a procédé à un nouveau lancement de son site Web au début de 2002. Le site présente de plus amples renseignements sur tous les parcs territoriaux du Nunavut, de même que de l'information pour organiser des déplacements sécuritaires qui respectent l'écologie. Un « babillard » encourage les échanges d'information, les récits de voyage et d'expériences vécues dans les parcs. En outre, le site offrira de l'information et des mises à jour sur les progrès du programme, les activités et les événements à venir, ainsi que des rapports sur les projets liés aux parcs.

---

pour ce qui est de l'art et de l'artisanat, des programmes de séjour chez l'habitant et des activités et événements communautaires. Le sentier Itijagiaq, une piste terrestre ancestrale qui relie Kimmirut et Iqaluit, est grandement fréquentée durant l'hiver et le printemps. De concert avec la collectivité de Kimmirut, Parcs Nunavut a relié cette piste au Sentier transcanadien en 2001, joignant ainsi officiellement le Nunavut à ce projet national. Pour réduire les répercussions sur le parc, Parc Nunavut est en train d'analyser le Plan directeur du parc de 1991 et d'évaluer diverses solutions.

### **Parc territorial Kekerten**

Situé à 50 km de Pangnirtung à l'intérieur du détroit de Cumberland, le parc Kekerten a servi de station de dépeçage écossaise durant la périodes des années 1850 et 1860. Leurs connaissances des baleines, de la région et de l'art de survivre dans l'Arctique firent des Inuits des alliés essentiels de l'industrie baleinière commerciale. On trouve encore des vestiges de la station baleinière, notamment les fondations des trois magasins construits en 1857, de gros chaudrons en fer ainsi que des armatures et des fonds de tente restaurés.

En 2001, Parcs Nunavut a entrepris un projet de restauration qui accroîtra les possibilités de développement économique à Pangnirtung, tout en permettant de faire de la sensibilisation au sujet de l'histoire de l'industrie baleinière, unique en son genre. L'aménagement de la station baleinière écossaise à Kekerten aidera les pourvoyeurs locaux qui offrent des visites guidées du parc, de par l'augmentation du potentiel d'interprétation du site et la construction d'un indispensable abri destiné aux situations d'urgence. Ce projet en est à ses débuts et se poursuivra probablement jusqu'en 2005.

### **Parc territorial Kuklok**

Des études préliminaires sur la rivière Coppermine analysent la possibilité d'un aménagement plus poussé du parc Kuklok, situé à 15 km en amont de Kugluktuk, comme pouvant être une destination possible du Réseau des rivières du patrimoine canadien (voir aussi l'article de la page 18). La chute Bloody, dans les limites du parc Kuklok, est le site de la bataille sans doute la plus célèbre du Nord. Déclaré lieu historique national depuis 1978, ce site possède une importance historique reposant sur des vestiges d'habitations d'hiver des Thulé datant de plus de 500 ans, des preuves archéologiques de camps de chasse au caribou remontant à plus de 1 500, l'utilisation pré-dorset du site il y a plus de 3 500 ans et une riche histoire de l'exploration de l'Arctique. Le paysage du parc, avec ses étendues onduleuses de toundra, entrecoupées d'escarpements et d'affleurements rocheux et de falaises abruptes le long de la rivière et à l'emplacement de la chute, offre des points de vue où on peut observer la faune, pêcher, faire de la randonnée pédestre et du camping. Le parc constitue une destination de choix pour les gens qui veulent faire une expédition d'un jour en canot à partir de Kugluktuk et pratiquement toutes les expéditions descendant la rivière Coppermine en radeau ou en canot choisissent de camper à Kuklok. Les habitants de la région utilisent de plus en plus cet endroit pour aller pêcher ou camper, perpétuant ainsi l'utilisation traditionnelle du site.

### **Parc territorial Mallikjuaq**

Le parc Mallikjuaq (grosse vague) est situé à 45 minutes de marche au nord de Cape Dorset. Nommé d'après ses collines arrondies et ses vallées profondes de la toundra, Mallikjuaq offre plusieurs points d'observation panoramique des

nombreuses îles et du littoral complexe du sud-ouest de l'île Baffin. On y trouve aussi plusieurs sites Thulé et des structures de pierre qui remontent à quelque trois millénaires, parmi les fleurs sauvages de la toundra. Des caribous, des faucons pèlerins, des harfangs des neiges, des lagopèdes, des ours polaires, des phoques, des bélugas et même des baleines boérales vivent dans cet environnement.

Cette région a souvent été reconnue pour son potentiel de patrimoine naturel et culturel à des fins d'aménagement de parc et de développement touristique. Les études projetées pour ce site comprendront des inventaires environnementaux et une évaluation du site, suivies par l'élaboration d'un plan directeur et d'un plan cadre, de même que par la conception de l'aménagement du lieu et des installations, afin de pouvoir accueillir des visiteurs. Comme il s'agit d'une destination populaire pour les croisières touristiques, Parcs Nunavut est en train de s'assurer que les répercussions de ces activités soient contrôlées, grâce à la programmation et à l'aménagement du site.

### **Parc du passage du Nord-Ouest – Gjoa Haven**

Le Parc du passage du Nord-Ouest n'est pas un parc au sens courant du terme. Il constitue une tentative de réunir les récits de plusieurs collectivités et de nombreux sites autour d'un grand thème – celui du passage du Nord-Ouest – qui porte autant sur les efforts des Européens pour trouver un passage au Nord-Ouest que sur les nombreuses expéditions de recherche ultérieures tentant d'élucider la disparition de l'expédition de Franklin.

À Gjoa Haven, le Parc historique du passage du Nord-Ouest fait partie de cette tentative. Les

panneaux installés le long du sentier pédestre traversant la ville, de même que l'exposition présentée au complexe du hameau, sont consacrés à l'exploration d'Amundsen et à son séjour dans la localité. Les projets à venir comprendront des recherches supplémentaires sur l'interprétation, la planification et la conception d'une exposition et des rénovations au centre d'information destiné aux visiteurs. On s'attend à ce que l'intérêt au sujet du passage du Nord-Ouest augmente, étant donné le centième anniversaire de l'arrivée de Roald Amundsen à Gjoa Haven en 1903, avant qu'il ne devienne la première personne à réussir à traverser le passage du Nord-Ouest par voie maritime.

Parmi les autres sites, mentionnons l'île Beechey au sud-ouest de l'île Devon, où l'expédition de Franklin a hiverné en 1845-1846; Port Leopold sur l'île Somerset, endroit où la première expédition à la recherche de Franklin a passé l'hiver en 1848-1849; de même que le cap Hotham et la baie Assistance à proximité de Resolute, qui sont associés aux expéditions de recherche du début des années 1850. On effectue des démarches de coordination d'identification, de protection et d'interprétation des sites associés au passage du Nord-Ouest et à l'explorateur Franklin, pour ces emplacements et d'autres sites. Dans le cadre de la *Loi sur les parcs territoriaux*, plusieurs de ces sites ont été proposés comme parcs historiques possibles.

### **Parc territorial Sylvia-Grinnell/Quammaarviit**

Situé à un kilomètre du centre d'Iqaluit, la capitale du Nunavut, le parc Sylvia-Grinnell permet aux nombreux visiteurs et résidents de découvrir facilement le paysage arctique. Les visiteurs peuvent également voir des spécimens de la flore de l'île de Baffin, dont plusieurs plantes rares comme la fougère woodsie; la faune, principalement le caribou et le renard arctique; et des éléments de patrimoine culturel, notamment les lieux de pêche ancestraux aux rapides, des cairns de pierres et des ruines Thulé.

Conformément au plan cadre, les installations du parc ont été agrandies. On a aménagé un pavillon et une terrasse, une plateforme d'observation surplombant l'eau et un sentier d'accès à cette plateforme. Les prochains plans d'aménagement comprennent l'amélioration de l'accès et l'établissement d'aires de camping officielles. En 2001, Parcs Nunavut a officiellement désigné le parc à titre de tronçon du Sentier transcanadien. On a effectué des démarches auprès du ministère de la Défense nationale, afin d'examiner les possibilités de construction d'un pont et d'installations permettant d'inclure le parc territorial Quammaarviit dans les limites du parc Sylvia-Grinnell.

Le parc Quammaarviit, un site Thulé, a été occupé par les Inuits pendant plus de 750 ans. On peut y voir des tentes d'été, des caches pour la viande, des supports à

kayaks et d'autres éléments, notamment les vestiges de 11 habitations d'hiver dont les surfaces d'habitation étaient surélevées et comportaient une entrée profonde, de manière à emprisonner l'air froid, ce qui constitue une technique rarement vue ailleurs.

### **Parc territorial Uvajuq**

Le parc Uvajuq est représentatif de la région qui comprend le mont Pelly, l'une des trois montagnes situées à environ 15 km à l'est de la localité de Cambridge Bay. De plus en plus recherchée par les touristes en raison de son paysage de lacs et de montagnes, et de sa faune arctique caractéristique, la région est aussi renommée pour la diversité et le nombre d'oiseaux qui y vivent. De nombreux observateurs d'oiseaux du monde entier y sont attirés par la possibilité d'enrichir leurs connaissances dans ce domaine.

Bien que le parc Uvajuq ne soit accessible que par une route étroite et cahoteuse, c'est déjà la destination la plus importante des visiteurs souhaitant participer à des activités d'une journée. Le Centre des visiteurs du littoral arctique a organisé un programme de plusieurs activités destinées aux visiteurs et aux résidents afin de sensibiliser les gens par rapport au parc. Parcs Nunavut envisage des aménagements futurs permettant de mieux respecter le paysage fragile et les habitats de la faune et des oiseaux.

## **Publications intéressantes**

**Andre, Alestine et Alan Fehr**  
2001 **Gwich'in Ethnobotany: Plants Used by the Gwich'in for Food, Medicine, Shelter and Tools.** Publié par l'Institut social et culturel gwich'in et l'Aurora Research Institute. 68 p. ISBN 1-896337-04-X (15,00 \$)

Pendant des millénaires, les Gwich'in ont utilisé de nombreux arbres, arbustes et baies pour se nourrir, préparer des médicaments, s'abriter et fabriquer des outils. Ce livre décrit l'utilisation que font les aînés gwich'in de 32 plantes et de trois types de roches et de minéraux. Il donne le nom gwich'in

de ces plantes (tant en dialecte gwich'ya que teet'it), indique à quel endroit on peut les trouver et l'utilisation qu'on peut en faire. Le livre contient aussi des recettes pour faire des médicaments, de même que des photographies en noir et blanc et en couleurs pour illustrer le texte. Il fait partie d'une trousse

gwich'in sur les plantes, élaborée à l'intention des éducateurs de la région visée par le règlement des revendications territoriales des Gwich'in. La trousse comprend un exemplaire de ce livre, 28 plantes desséchées sous presse, laminées et étiquetées, un cahier contenant divers spécimens de baies séchées et de moisissures et deux contenants de lichens et de mousses. Le livre peut être utilisé indépendamment du reste du matériel de la trousse.

**Heine, Michael, Alestine Andre, Ingrid Kritsch, Alma Cardinal et les Aînés de Tsiigehtchic**

2001 **Gwichya Gwich'in**

**Googwandak: The History and Stories of the Gwichya Gwich'in.** Institut social et culturel gwich'in. 409 p. ISBN 1-896337-05-8 (49,95 \$)

Ce livre raconte la vie des Gwichya Gwich'in, depuis l'époque préeuropéenne jusqu'à aujourd'hui. Il a été constitué d'histoires et de renseignements fournis par des aînés gwichya gwich'in, dans le cadre d'une recherche portant sur l'histoire orale et l'archéologie se déroulant de 1992 à 2001. Le livre comprend également des renseignements tirés d'archives et d'entrevues sur l'histoire orale effectuées à la fin des années 1960 et au début des années 1970, durant le projet du Comité d'étude des droits des Autochtones en préparation aux négociations de revendications territoriales visant le delta du Mackenzie. De nombreuses photographies, illustrations et cartes d'archives, personnelles et de l'Institut social et culturel gwich'in agrémentent le texte.

**Stephenson, Wendy**

2001 **The Bell With a Name:**

**Adapted from the story told by Elizabeth, Eva and Hugh Colin.** Publié par Eva et Hugh Colin, Institut social et culturel gwich'in et GTNO (ministère

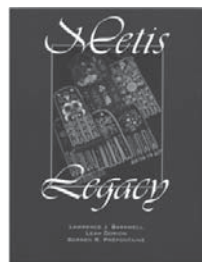
des Affaires municipales et communautaires). 44 p. Texte en gwich'in et en anglais, avec des illustrations en couleurs. ISBN 1-896337-07-4

Ce livre d'histoire pour enfants est tiré du récit authentique du mariage d'Eva et de Hugh Colin au village Mouth of the Peel. L'histoire est racontée à partir du point de vue de leur fils Kirk âgé de 5 ans et évoque l'attitude chaleureuse et l'esprit d'entraide qui caractérisent si bien le Nord. Le livre a été rédigé en hommage à l'Année internationale des bénévoles (2001). Le texte est accompagné de 22 illustrations en couleurs et convient aux élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Comme il est en gwich'in et en anglais, le livre peut servir de ressource pédagogique aux enseignants de gwich'in. Il est possible de se procurer des exemplaires gratuits de ce livre en adressant une demande au ministère des Affaires municipales et communautaires, GTNO, 5201, 50<sup>e</sup> Avenue, bureau 400, Yellowknife (T. N.-O.) X1A 3S9.

**Barkwell, Lawrence J., Leah Dorion et Darren P. Préfontaine**

2001 **Metis Legacy: A Metis Historiography and Annotated Bibliography.**

Publié par les Pemmanic Publications. 500 p. (couverture rigide) ISBN 1-894717-04-X (84,95 \$); (format poche) ISBN 1-894717-03-1 (69,95 \$)

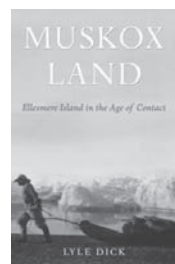


Ce livre a été lancé en décembre 2001, à titre de projet conjoint de l'Institut Gabriel-Dumont et de l'Institut Louis-Riel du Manitoba, avec l'appui du ministère du Patrimoine canadien et de Parcs Canada. Le livre contient des chapitres sur les réserves métisses

situées ailleurs que dans les Prairies, dont les T. N.-O., le Montana et le Missouri. Les documents graphiques comprennent des illustrations originales sur la culture métisse d'aujourd'hui et d'autrefois, portant notamment sur des vêtements, des objets décoratifs et le transport. Le livre contient aussi des textes traitant de thèmes importants, comme la langue et la musique michif, et des questions d'actualité comme le leadership, l'identité et les droits particuliers au sein d'une société canadienne multiculturelle. La bibliographie exhaustive constitue l'un des outils de recherche les plus à jour qui soit à l'intention des chercheurs du domaine de l'histoire des Métis en Amérique du Nord.

**Dick, Lyle**

2001 **Muskox Land: Ellesmere Island in the Age of Contact.** Publié par les University of Calgary Press. 640 p. ISBN 1552380505 (34,95 \$)



L'ouvrage *Muskox Land* constitue une contribution à l'ensemble des travaux actuels sur l'histoire du Nord. Il présente l'historiographie,

les études amérindiennes, la géographie, l'écologie, l'anthropologie et l'histoire de l'exploration polaire dans le but de faire comprendre l'état des relations inuit-européennes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles dans l'Extrême-Arctique (une région désormais connue sous le nom de Parc national du Canada Quttinirpaaq). S'appuyant sur une recherche exhaustive des collections archivistiques polaires du Canada et des É.-U., de même que sur des entrevues d'histoire orale avec des Inuits de Grise Fiord au Nunavut, *Muskox Land* traite du rôle joué par des facteurs comme le milieu naturel et la culture dans l'histoire de

l'humanité et esquisse un portrait des changements historiques émanant de la dynamique entre les cultures, l'environnement et les circonstances de l'ère de l'exploration.

#### 2001 **Projet de réplique de tente dogrib en peaux de caribou.**

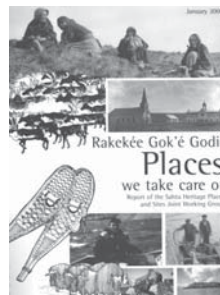


Vidéo (format VHS) (19,95 \$)  
Le projet de construction d'une réplique de tente dogrib en peaux de caribou s'est conclu de manière heureuse par la réalisation d'un

documentaire de 30 minutes en mars 2001. La vidéo, en langue dogrib avec des sous-titres anglais, montre le déroulement tout entier du projet, du début à la fin, avec des commentaires des aînés ayant participé au projet. Pour commander une vidéo, veuillez communiquer

avec Margaret Demeule, du Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles (C.P. 1320, Yellowknife (T. N.-O.), X1A 2L9; 1-867-873-7551; margaret\_demeule@gov.nt.ca). Le prix comprend les taxes et les coûts de manutention et d'expédition. On accepte la carte de crédit Visa.

#### 2000 **Rakekée Gok'é Godi: Places We Take Care of: Rapport du Groupe de travail conjoint sur les sites et les emplacements patrimoniaux du Sahtu.** Disponible en format PDF.



Créé dans le cadre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1993), le Groupe de travail conjoint sur les sites et les endroits patrimoniaux du Sahtu était chargé de faire des

recommandations sur les possibilités de commémoration et de protection de sites patrimoniaux de la région du Sahtu. Formé de représentants des résidents dénés et métis de la région et des gouvernements territorial et fédéral, le groupe de travail a réfléchi pendant près de cinq ans avant de présenter son rapport de janvier 2000 aux chefs du Sahtu et aux ministres territorial et fédéral. Le rapport recommande près de 40 sites patrimoniaux ou regroupements de sites, et contient des recommandations sur la manière de poursuivre et de mener à bien de futures recherches de nature patrimoniale. Afin de donner un accès public à ce document, le Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles met tous les fichiers du rapport à la disposition du public en format PDF téléchargeable dans son site Web, au lien suivant :

[www.pwnhc.learnnet.nt.ca/research/places/](http://www.pwnhc.learnnet.nt.ca/research/places/)

## ***Pour de plus amples renseignements...***

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les projets décrits dans *Nouveaux parcs dans le Nord* en communiquant avec les bureaux énumérés ci-après.

#### **Parcs nationaux et lieux historiques nationaux**

Parcs Canada  
C.P. 1166  
Yellowknife (T. N.-O.)  
X1A 2N8

[www.parkscanada.gc.ca](http://www.parkscanada.gc.ca)  
À l'attention de : La rédaction  
Nouveaux parcs dans le Nord  
Tél. : (867) 669-2820  
Télec. : (867) 669-2829  
Courriel :  
[newparksnorth.info@pc.gc.ca](mailto:newparksnorth.info@pc.gc.ca)

#### **Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Nunavut**

Ministère du Développement durable  
Division des parcs, du commerce et du tourisme  
Gouvernement du Nunavut  
C.P. 1000, Succursale 1120  
Iqaluit (Nunavut)  
X0A 0H0

[www.nunavutparks.com](http://www.nunavutparks.com)  
À l'attention de : Richard Wyma  
Directeur, Parcs et aires de conservation  
Tél. : (867) 975-5935  
Télec. : (867) 975-5990  
Courriel : [rwyma@gov.nu.ca](mailto:rwyma@gov.nu.ca)

#### **Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Yukon**

C.P. 31095  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 5P7

[www.cpaws.org](http://www.cpaws.org)  
À l'attention de : Juri Peepre  
Directeur général  
Tél. : (867) 393-8080  
Télec. : (867) 393-8081  
Courriel : [cpaws@cpawsyukon.org](mailto:cpaws@cpawsyukon.org)

**Parcs territoriaux, rivières du patrimoine et Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O.**

Ressources, Faune et  
Développement économique  
Parcs et tourisme  
Gouvernement des T. N.-O.  
C.P. 1320  
Yellowknife (T. N.-O.)  
X1A 2L9

www.rwed.gov.nt.ca  
À l'attention de : Heidi Heder  
Coordonnatrice de la mise en  
œuvre, Secrétariat de la SZP  
des T. N.-O.  
Tél. : (867) 920-3179  
Télé. : (867) 873-0163  
Courriel : heidi\_heder@gov.nt.ca

**Lieux historiques du Yukon**

Ministère du Commerce, du  
Tourisme et de la Culture  
Direction du patrimoine  
Gouvernement du Yukon  
C.P. 2703  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 2C6

www.yukonheritage.com  
À l'attention de : Doug Olynyk  
Coordonnateur des lieux  
historiques  
Tél. : (867) 667-5295  
Télé. : (867) 667-8023  
Courriel : doug.olynyk@gov.yk.ca

**Parcs territoriaux, rivières du patrimoine et Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon**

Ministère de l'Environnement  
Direction des parcs et des aires  
protégées  
Gouvernement du Yukon  
C.P. 2703  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 2C6

www.gov.yk.ca  
À l'attention de : Katie Hayhurst  
Agente planificatrice des aires  
protégées  
Tél. : (867) 667-5078  
Télé. : (867) 393-7003  
Courriel :  
katie.hayhurst@gov.yk.ca

**Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune des T. N.-O.**

Environnement Canada  
Service canadien de la faune  
Division de la conservation dans  
le Nord  
5204, 50<sup>e</sup> Avenue, bureau 301  
Yellowknife (T. N.-O.)  
X1A 1E2

www.mb.ec.gc.ca  
À l'attention de : Paul Latour  
Biologiste (habitat)  
Tél. : (867) 669-4769  
Télé. : (867) 873-8185  
Courriel : paul.latour@ec.gc.ca

**Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune du Nunavut**

Environnement Canada  
Service canadien de la faune  
C.P. 1714  
Iqaluit (Nunavut)  
X0A 0H0

www.mb.ec.gc.ca  
À l'attention de : Mark Mallory  
Biologiste (habitat)  
Tél. : (867) 975-4637  
Télé. : (867) 975-4645  
Courriel : mark.mallory@ec.gc.ca

**Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – T. N.-O.**

C.P. 1934  
(4921, 49<sup>e</sup> rue, 4<sup>ième</sup> étage)  
Yellowknife (T. N.-O.)  
X1A 2P4

www.cpaws.org  
À l'attention de : Greg Yeoman  
Directeur de la conservation  
Tél. : (867) 873-9893  
Télé. : (867) 873-9593  
Courriel : cpawsnwt@theedge.ca

**Ressources culturelles des T. N.-O.**

Éducation, Culture et Formation  
Direction de la culture et du  
patrimoine  
Centre du patrimoine  
septentrional du Prince de  
Galles  
Gouvernement des T. N.-O.  
C.P. 1320  
Yellowknife (T. N.-O.)  
X1A 2L9

www.pwnhc.ca  
À l'attention de : Boris  
Atamanenko  
Directeur des programmes  
communautaires  
Tél. : (867) 920-6370  
Télé. : (867) 873-0205  
Courriel :  
boris\_atamanenko@gov.nt.ca

Les organismes qui figurent dans cette liste ont tous contribué à ce bulletin, dont l'objectif est d'offrir, dans un format pratique et économique, une publication annuelle unique et d'intérêt pour toutes les personnes qui suivent de près les actualités en matière de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord.

Nous recevons vos commentaires avec plaisir. Adressez-les à la rédaction, à l'adresse indiquée sous « Parcs nationaux et lieux historiques nationaux ».

